SFR Group

Société anonyme au capital de 442 576 016 euros

Siège social :

1, square Béla Bartók

75015 PARIS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document constitue le rapport financier semestriel prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

Sommaire

1 Rapport semestriel d'activité 3
1.1 Événements importants survenus au cours du premier semestre 2017 4
1.2 Analyse des performances financières du premier semestre 2017 8
1.3 Analyse de la situation financière du Groupe 18
1.4 Transactions avec les parties liées 31
1.5 Facteurs de risques 31
1.6 Évènements postérieurs à la clôture 32
1.7 Perspectives d'avenir 32

2 Informations financières 33
2.1 Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2017 34
2.2 Notes aux comptes intermédiaires consolidés condensés 39
2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017 56
2.4 Personne responsable du rapport financier semestriel et attestation 57

1
Rapport semestriel d'activité

1.1 Événements importants survenus au cours du premier semestre 2017 4
1.2 Analyse des performances financières du premier semestre 2017 8
1.2.1 Présentation générale 8
1.2.2 Présentation des états financiers intermédiaires consolidés 9
1.2.3 Analyse du semestre clos le 30 juin 2017 13
1.3 Analyse de la situation financière du Groupe 18
1.3.1 Présentation générale 18
1.3.2 Ressources financières 18
1.4 Transactions avec les parties liées 31
1.5 Facteurs de risques 31
1.6 Évènements postérieurs à la clôture 32
1.7 Perspectives d'avenir 32

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives aux résultats consolidés du Groupe conjointement avec les comptes intermédiaires consolidés condensés du Groupe pour la période de six mois close le 30 juin 2017 et des informations comparatives pour la période de six mois close le 30 juin 2016, tels qu'ils figurent à la section « Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2017 » du présent rapport financier semestriel.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe ont été établis conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telles qu'adoptée par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe au 30 juin 2017 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes. Le rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes sur ces comptes consolidés semestriels condensés figure à la section « Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017 » du présent rapport financier semestriel.

1.1 Événements importants survenus au cours du premier semestre 2017

Le 30 janvier 2017, SFR et NextRadioTV ont annoncé une nouvelle étape dans le partenariat stratégique qui les lie

Le 30 janvier 2017, NextRadioTV et SFR Group ont annoncé avoir soumis au CSA une demande d'agrément pour franchir une nouvelle étape dans leur partenariat stratégique au terme de laquelle SFR a le projet de porter à 100% sa participation dans le capital de la holding GNP. L'autorité de la concurrence a donné son accord au cours du second trimestre.La mise en œuvre de cette étape est la suite logique du partenariat conclu en juillet 2015 avec le Groupe Altice et reflète l'évolution du contexte national et international dans le secteur des télécommunications et de l'audiovisuel.

La première phase a été fructueuse puisqu'elle a permis en quelques mois seulement à NextRadioTV de lancer trois nouvelles chaînes qui rencontrent un vif succès : BFM Sport, BFM Paris et SFR Sport 1.

La phase suivante permettra de lancer des nouveaux projets et de renforcer les moyens des antennes existantes.

Décision de l'Autorité de la concurrence contre Altice et SFR Group du 8 mars 2017

Par décision n° 14-DCC-160 du 30 octobre 2014, l'Autorité de la concurrence a autorisé la prise de contrôle exclusif de SFR par Numericable Group, filiale du groupe Altice. Cette autorisation était assortie d'un certain nombre d'engagements, dont ceux objets de la procédure ouverte par l'Autorité de la concurrence relative à l'exécution du contrat de co-investissement conclu entre SFR et Bouygues Telecom le 9 novembre 2010 (« Contrat Faber »). Aux termes de ce Contrat, SFR et Bouygues Telecom avaient convenu de co-investir dans le déploiement d'un réseau horizontal en fibre optique sur un nombre défini de communes situées en zone très dense.

Dans la mesure où Numericable était déjà largement présent avec les offres très haut débit de son réseau câble (FTTB) dans cette zone très dense, l'Autorité a considéré, que la prise de contrôle de SFR par Numericable pouvait remettre en cause l'incitation de SFR à honorer ses engagements vis-à-vis de ses co-investisseurs et notamment Bouygues. Pour remédier à ce risque potentiel, l'Autorité a donc souhaité la souscription d'engagements destinés à garantir que le nouveau groupe adultérait les immeubles souhaités par Bouygues Telecom dans le cadre du Contrat. Ces engagements ont plus précisément porté sur trois points :

- L'obligation de réaliser les prestations d'adduction des points de mutualisation (PM) livrés au 30 octobre 2014 dans un délai de deux ans ;
- La rédaction d'un avenant au contrat Faber permettant à Bouygues Telecom de commander une liste d'immeuble de son choix pour l'adduction de PM livrés après le 30 octobre 2014 dans un délai de trois mois (sauf difficultés d'exécution) ;
- Assurer la maintenance de l'infrastructure FTTH de manière transparente et non discriminatoire au moyen d'indicateurs de qualité à mettre en place à cette fin.

Par décision n°15-SO-14 du 5 octobre 2015, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office des conditions dans lesquelles est assuré par Altice et SFR group le respect des engagements.

Par décision n°17-D-04 du 8 mars 2017, l'Autorité de la concurrence a décidé de sanctionner Altice et SFR Group à hauteur de 40 millions d'euros, et d'infliger des astreintes par jour de retard, pour ne pas avoir respecté ses engagements relatifs au contrat « Faber ». Ce montant a été provisionné dans les comptes dès le 31 mars 2017 et a été réglé au cours du second trimestre.

Un référé a été déposé le 13 avril 2017 devant le Conseil d'Etat. Le juge des référés du Conseil d'Etat a dit n'y avoir lieu à référé. Le Conseil d'Etat prévoit de se prononcer sur la requête au fond avant le 13 septembre prochain (soit dans le délai rapide de cinq mois).

Décision du tribunal administratif concernant le paiement de 96,6 millions d'euros de pénalités à payer par Sequalum au département des Hauts-de-Seine

Par deux jugements en date du 16 mars 2017, le tribunal administratif de Cergy Pontoise a rejeté les recours introduits par Sequalum à l'encontre des deux titres exécutoires émis par le Département 92 au titre des pénalités, et ce, pour des montants de 51,6 millions d'euros et 45,1 millions d'euros. La société Sequalum a interjeté appel de ces jugements devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Se référer à la Note 15 - *Litiges* et à la Note 19 - *Évènements postérieurs à la clôture*.

Restructuration

Le 4 août 2016, un accord a été signé entre la direction et certaines organisations syndicales représentatives du pôle Telecom de SFR Group, en vue de permettre au Groupe de s'adapter plus rapidement aux exigences du marché des télécoms en se dotant d'une organisation plus compétitive et plus efficace. Cet accord réitère les engagements de maintien de l'emploi jusqu'au 1er juillet 2017 pris lors du rachat de SFR et définit les garanties d'accompagnement internes et les modalités de départs volontaires mises en œuvre dès le second semestre 2016. Cet accord prévoit trois étapes :

1 - la réorganisation de la distribution, présentée aux représentants du personnel en septembre 2016, a donné lieu à un plan de départs volontaires dès le 4ème trimestre 2016 et s'est accompagné d'une modification des canaux de ventes et de la fermeture de boutiques ;

2 - la préparation d'un nouveau plan de départs volontaires qui serait lancé en juillet 2017, avec au préalable la possibilité pour les salariés qui souhaiteraient bénéficier de ce plan de demander la suspension de leur contrat de travail dès le 4ème trimestre 2016 afin de poursuivre leur projet professionnel à l'extérieur de l'entreprise ; et

3 - une période entre juillet 2017 et juin 2019 au cours de laquelle des salariés pourraient également bénéficier d'un plan de départs volontaires, selon des modalités à définir.

En toute hypothèse, le Groupe s'est engagé à ce que le pôle Telecom de SFR ne compte pas moins de 10 000 salariés au cours de cette période.

La première étape de cet accord, à savoir la réorganisation de la distribution, s'est clôturée fin mars 2017, avec la validation du départ d'environ 800 collaborateurs. Un montant résiduel de 58 millions d'euros lié à la restructuration de la distribution, en charges à payer (53 millions d'euros) d'une part et en provisions pour risques et charges d'autre part, (5 millions d'euros) est inscrit dans nos comptes à fin juin 2017.

De plus, l'accord GPEC Groupe a été signé le 1er février 2017 par la majorité des organisations syndicales représentatives du personnel du pôle Telecom de SFR Group. Il précise notamment les dispositifs de mobilité externe proposés aux collaborateurs pendant la période précédant le 30 juin 2017. 1 360 salariés ont bénéficié, au 30 juin 2017, du dispositif de Mobilité Volontaire Sécurisée (MVS : suspension du contrat de travail) dans le cadre de la GPEC et bénéficieront de façon prioritaire du PDV s'ils restent éligibles à sa date d'entrée en vigueur.

Enfin le Livre 2, qui prévoit l'organisation cible du pôle Telecom de SFR a été remis aux Instances Représentatives du Personnel le lundi 3 avril. Les commissions de validation des dossiers ont commencé au mois de juillet ; le départ d'environ 2 000 personnes supplémentaires (hors MVS) est attendu avant fin novembre, date de fin du plan. Ce plan de départs volontaires a fait l'objet d'une provision pour restructuration d'un montant de 742 millions d'euros. En parallèle, la provision pour retraite a fait l'objet d'une reprise de 47 millions d'euros.

Renégociation de prêts à terme

Le 18 avril 2017, le Groupe SFR a renégocié une partie de ces Prêts à Terme. SFR Group a remplacé deux prêts à Terme existants, le TL B7 USD et le TL B9 EUR avec deux nouveaux Prêts à Terme, le TL B11 USD et le TL B11 (SG) EUR. L'encours du TL B7 USD était de 1 414 millions de dollars américains au moment de cette renégociation et l'encours du TL B9 EUR de 296 millions d'euros. Les nouvelles tranches de TL B11 USD et le TL B11 (SG) EUR ont pour taille respective 1 420 millions de dollars américains et 300 millions d'euros. Ypso France a remplacé son Prêt à Terme existant le TL B7 EUR par un nouveau Prêt à Terme le TL B11 (YF) EUR. Au moment de cette renégociation, l'encours du TL B7 EUR était de 843 millions d'euros. La nouvelle tranche a pour taille 845 millions d'euros.

Ces renégociations ont permis d'étendre les maturités des Prêts à Terme :

- TL B7 USD avait pour maturité Janvier 2024. La nouvelle tranche TL B11 USD a pour maturité juillet 2025 : un gain de 18 mois ;
- TL B9 EUR avait pour maturité Juillet 2023. La nouvelle tranche TL B11 (SG) EUR a pour maturité juillet 2025 : un gain de 24 mois ;
- TL B7 EUR avait pour maturité avril 2023. La nouvelle tranche TL B11 (YF) EUR a pour maturité juillet 2025 : un gain de 27 mois.

Ces renégociations ont aussi permis de réduire les coûts de ces Prêts à Terme :

- TL B7 USD portait intérêt de LIBOR (avec un plancher de 0,75%) + marge 4,25%. La nouvelle tranche TL B11 USD porte intérêt de LIBOR (avec un plancher de 0%) + une marge de 2,75%. Il s'agit d'un gain de 1,50% en notant qu'au moment de la renégociation le LIBOR 3 mois était supérieur à l'ancien plancher de 0,75% ;
- TL B9 EUR portait intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0,75%) + marge 3,25%. La nouvelle tranche TL B11 (SG) EUR porte intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0%) + une marge de 3,00%. Il s'agit d'un gain de 0,25% sur la marge mais aussi de 0,75% avec la réduction du plancher car l'EURIBOR 3 mois était négatif au moment de la renégociation ;
- TL B7 EUR portait intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0,75%) + marge 3,75%. La nouvelle tranche TL B11 (YF) EUR porte intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0%) + une marge de 3,00%. Il s'agit d'un gain de 0,75% sur la marge mais aussi de 0,75% avec la réduction du plancher car l'EURIBOR 3 mois était négatif au moment de la renégociation.

Au plan comptable, ces opérations ont été analysées comme une simple modification de la dette existante.

Les améliorations des conditions des dettes du Groupe ont permis d'augmenter la maturité moyenne de la dette de SFR de 7 à 7,3 ans et baisser le coût moyen de 5,2% à 4,9%.

Les encours en dollars américains n'ayant pas matériellement évolué avant et après la renégociation, il n'y a pas eu de modification du portefeuille de couverture.

Closing de la cession des activités Presse B2B

Le 28 avril 2017, conformément à ce qui avait été annoncé fin 2016 (se référer à la note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2016), le Groupe SFR a cédé l'Etudiant et les sociétés composant la division B2B de Newsco à la holding Coalition Media Group, détenue majoritairement par Marc Laufer, et pris une participation de 25% dans cette holding. A cette occasion, le crédit vendeur contracté lors de l'acquisition de AMGF pour 100 millions d'euros a été intégralement remboursé. Le Groupe a enregistré une plus-value de cession de 23 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnés*, les actifs destinés à être cédés et les passifs liés aux actifs destinés à être cédés avaient été positionnés au 31 décembre 2016 sur les lignes ad' hoc de l'état de situation financière pour un montant de, respectivement, 59 millions d'euros et 46 millions d'euros ; l'impact sur l'état de performance financière et le tableau des flux de trésorerie n'étant pas majeur, ces états n'avaient pas été retraités au 31 décembre 2016.

Rebranding Altice

Altice NV a dévoilé sa nouvelle stratégie de marque d'Altice qui vient incarner la transformation du Groupe : d'une société holding regroupant une diversité d'actifs et de marques à travers le monde à la constitution d'un Groupe mondial intégré, à la marque unique, Altice.

Le nom, la marque et le logo Altice remplaceront les marques existantes au sein de chacune des filiales. Il est prévu une période de transition entre la marque SFR et la marque Altice jusqu'à la fin du second trimestre 2018. Les marques B2B deviendront Altice Business. Certaines marques télécoms (Red, Next TV), les marques de médias (i24News, BFMTV, RMC ...) et les marques de presse (Libération, L'Express, ...) seront conservées.
Le Conseil d'administration réuni le 22 mai 2017 a approuvé le changement de marque proposé par Altice.
Compte tenu de la durée résiduelle d'utilisation de la marque SFR par le Groupe, l'amortissement accéléré de la marque SFR a été constaté dès la clôture semestrielle. La charge s'élève à 103 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 35 millions d'euros si l'amortissement n'avait pas été accéléré.

1.2 Analyse des performances financières du premier semestre 2017

1.2.1 Présentation générale

Issu du rapprochement entre Numericable Group et SFR, le Groupe SFR a pour ambition de créer, à partir du premier réseau en fibre optique et d'un réseau mobile de premier plan, le leader national de la convergence du Très Haut Débit fixe-mobile. Le Groupe a réalisé au cours de l'annee 2016, deux acquisitions : le Groupe NextRadioTV et le Groupe AMGF, qui font de lui un Groupe de média et de télécoms. Acteur global et principal opérateur alternatif en France, le Groupe exerce désormais ses activités dans quatre segments :

- le segment B2C, qui comprend des offres de produits et services fixes et mobiles aux particuliers sous les marques du Groupe. Le segment B2C constitue la part la plus importante du chiffre d'affaires du Groupe contribuant à hauteur de 3 556 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2017 (soit 65 % du chiffre d'affaires total du Groupe).
- le segment B2B, qui comprend des offres de services à destination des PME, des grandes entreprises et des administrations publiques. Le segment B2B est la deuxième source la plus importante du chiffre d'affaires du Groupe, contribuant au chiffre d'affaires à hauteur de 970 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2017 (soit 18 % du chiffre d'affaires total du Groupe).
- le segment de « gros » (wholesale), qui comprend des services de gros de connectivité d'appels vocaux fixe et mobile, des services de gros de connectivité de données, des services de gros d'infrastructure fibre ainsi que des offres « triple-play » DSL et THD en marque blanche destinés aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs d'accès à Internet. Le segment wholesale est la troisième source la plus importante du chiffre d'affaires du Groupe, contribuant au chiffre d'affaires à hauteur de 678 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2017 (soit 12 % du chiffre d'affaires total du Groupe).
- le segmentMédias : ce segment comprend le résulat des activités presse et médias acquises par le groupe en cours d'année 2016. Le chiffre d'affaires de ce pôle comprend principalement des recettes publicitaires et des ventes de journaux via differents canaux de distribution. Le chiffre d'affaires s'elève à 264 millions d'euros au 30 juin 2017, soit 5% du CA total. Ces activités ont contribué deux mois pour les médias et un mois pour la presse dans le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2016, ce qui représente 68 millions d'euros.

Les offres de services et de produits du Groupe sont adaptées aux caractéristiques et aux exigences de chaque segment du marché :

- Sur le segment B2C, le Groupe offre des services de télévision, d'accès à Internet très haut débit, de téléphonie fixe et mobile, à la fois en offres groupées et isolées. Le Groupe propose également des services de télévision analogique aux abonnés individuels et des services numériques collectifs (bulk digital services) aux gestionnaires d'immeubles d'habitation.
- Sur le segment B2B, le Groupe offre des services de données, notamment IP VPN (réseau privé virtuel sur IP), LAN to LAN (réseau local), d'Internet, et de services de sécurité, d'hébergement et de cloud computing, ainsi que des services de téléphonie mobile et de voix fixe, dont les appels vocaux, la VoIP et le Centrex.
- Sur le segment wholesale, le Groupe propose des services de gros de connectivité d'appels vocaux fixe et mobile, des services de gros de connectivité de données, des services de gros d'infrastructure fibre ainsi que des offres « triple-play » DSL et THD en marque blanche destinés aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs d'accès à Internet. Il offre également des services de gros basés sur l'infrastructure réseau en fibre optique aux autres opérateurs de télécommunications, ainsi qu'au segment B2B. Ce segment inclut également les services vendus aux opérateurs mobile virtuels et les services d'itinérance de visiteurs étrangers sur le réseau mobile SFR (« roaming in »).
- Sur le segment Médias, qui est notamment constitué de marques emblématiques telles que BFM TV, RMC, Libération, L'Express ou encore L'Expansion et se positionne par ailleurs comme le deuxième acteur de l'information presse digitale en France. SFR est à la fois éditeur de services Premium sur des plates-formes non linéaires et producteur de contenus novateurs et originaux.

Au 30 juin 2017, le parc d'abonnés fixe du Groupe s'établit à 6 063 000, dont le parc d'abonnés très haut débit (30Mbit/set plus) de 2 118 000 abonnés et le parc d'abonnés ADSL de 3 945 000 abonnés. Au 30 juin 2017, le parc mobile total du Groupe était de 20 202 000 clients, dont un parc mobile résidentiel de 14 551 000 clients.

Le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 5 469 millions d'euros euros et un EBITDA ajusté de 1 773 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2017.

1.2.2 Présentation des états financiers intermédiaires consolidés

Le rapport financier semestriel présente les comptes consolidés du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2017. Ces comptes ont été préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et adoptées dans l'Union Européenne au 30 juin 2017.

1.2.2.1 Facteurs significatifs ayant une incidence sur le résultat opérationnel

Certains facteurs clés ainsi que certains événements passés et opérations ont eu, et pourraient continuer à avoir, une incidence sur les activités et les résultats d'exploitation du Groupe présentés ci-dessous. Outre l'environnement réglementaire et macro-économique et les modifications de périmètre, les principaux facteurs ayant une incidence sur le cours normal des activités du Groupe et son résultat comprennent (i) les changements de périmètre, (ii) les charges financières, (iii) les coûts d'intégration et la réalisation de synergies relatifs à des acquisitions, (iv) la concurrence et l'attractivité des produits et des services du Groupe par rapport à ceux des concurrents, (v) les changements dans la tarification, (iv) l'acquisition de clientèle et les taux de résiliation, (vii) la structure des coûts du Groupe et ses programmes d'optimisation de ces coûts et (viii) l'amélioration et l'entretien du réseau, et les coûts y afférent.

1.2.2.1.1 Modifications du périmètre de consolidation

Les résultats du Groupe sont affectés par les acquisitions et les cessions.

Au cours du premier semestre 2016, SFR Group a effectué deux acquisitions :

- le groupe NextRadioTV le 12 mai 2016,
- le groupe AMGF (Altice Media Group France) le 25 mai 2016.

Au cours du premier semestre 2017, le Groupe a cédé l'Etudiant et les sociétés composant la division B2B de Newsco à la holding Coalition Media Group, détenue majoritairement par Marc Laufer, et pris une participation de 25% dans cette holding.

1.2.2.1.2 Les charges et produits financiers

Le résultat financier représente une charge nette de 435 millions d'euros au cours du premier semestre 2017 contre une charge nette de 739 millions d'euros au cours du premier semestre 2016.

Les produits financiers représentent 2 millions d'euros au premier semestre 2017 contre 9 millions d'euros au titre du premier semestre 2016.

Les charges financières ressortent en baisse à 437 millions d'euros au titre du premier semestre 2017 contre 748 millions d'euros au titre du premier semestre 2016. Cette baisse des frais financiers s'explique essentiellement par les coûts exceptionnels que le refinancement du premier semestre 2016 a entraînés et qui n'ont pas été encourus au premier semestre 2017 et par la baisse des intérêts de la dette Senior compte-tenu des refinancements et renégociations réalisés.

1.2.2.2 Principaux indicateurs de performance

1.2.2.2.1 Sites connectés et nombre d'abonnés individuels

Le Groupe retient comme indicateurs de gestion le nombre de clients qu'il peut desservir par son réseau fixe câble/fibre et le nombre d'abonnés fixes, dont le nombre d'abonnés Très Haut Débit (FttH et FttB), et le nombre d'abonnés mobiles, dont le nombre d'abonnés forfait, le nombre d'abonnés B2B et le nombre d'utilisateurs finaux marque blanche (fibre et DSL). Ces indicateurs permettent au Groupe d'analyser le succès de ses différentes offres et d'adapter ses offres pour tenir compte des résultats de ces études.

Le Groupe demeure l'acteur leader du déploiement de la fibre optique en France avec un réseau de plus 9,9 millions de foyers équipés en fibre optique (100Mbit/s et plus) à fin juin 2017 contre 8,5 millions à fin juin 2016, soit 1,4 million de prises supplémentaires.

Le tableau suivant présente les données d'exploitation du Groupe.

Données d'exploitation

(en milliers)	Au et pour le semestre clos le 30 juin	
	2016	2017
Données d'exploitation B2C		
Implantation[1]		
Prises Fibre	8 550	9 963
Abonnés mobiles	14 577	14 551
Dont post-payé	12 377	12 439
Dont pré-payé	2 201	2 112
Abonnés fixes	6 234	6 063
Dont ADSL	4 309	3 945
Dont FTTB et FTTH	1 925	2 118
ARPU mensuel[2]		
Abonnés mobiles	22,2	22,6
Dont post-payé	24,9	25,3
Dont pré-payé	7,8	7,0
Abonnés fixes	34,7	35,5
Dont ADSL	32,7	33,9
Dont FTTH	35,6	34,6
Dont FTTB	40,3	39,5
Données d'exploitation B2B		
Abonnés mobiles post-payé	5 428	5 651
Dont M2M	3 362	3 648

(1) Les données d'exploitation relatives à l'implantation du Groupe et à sa pénétration sont présentées à la clôture de la période concernée.
(2) Les données d'exploitation relatives à l'ARPU sont présentées en euros par mois (hors TVA) pour les périodes indiquées et ne reflètent pas l'ARPU provenant des utilisateurs finaux marque blanche ou des abonnés collectifs.

1.2.2.2.2 ARPU (Average Revenue Per User)

Le Groupe utilise l'ARPU comme indicateur pour piloter la performance de ses activités B2C. L'ARPU ne permet pas de mesurer la performance financière selon les normes IFRS, et n'est pas revu par les auditeurs, un consultant ou un expert externe. L'ARPU provient des calculs internes et hypothèses de calcul retenues par la direction. La définition utilisée par la direction du Groupe pourrait ne pas être comparable aux autres termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

Le tableau suivant présente l'ARPU du Groupe pour les semestres clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016.

(en euros)	Arpu et pour le semestre clos le 30 juin		
	2016	2017	Variation
ARPU mensuel [1]			
Dont post-payé	24,9	25,3	1,8%
Dont pré-payé	7,8	7,0	-10,2%
Abonnés fixes	**34,7**	**35,5**	**2,4%**
Dont ADSL	32,7	33,9	3,8%
Dont FTTH	35,6	34,6	-2,8%
Dont FTTB	40,3	39,5	-1,9%

(1) Les données d'exploitation relatives à l'ARPU sont présentées en euros par mois (hors TVA) pour les périodes indiquées et ne reflètent pas l'ARPU provenant des utilisateurs finaux marque blanche ou des abonnés collectifs.

L'ARPU mobile est resté stable à 22,6€ à fin juin 2017 par rapport à fin juin 2016. L'ARPU post-payé a augmenté et passe de 24,9€ à 25,3€ entre fin juin 2016 et fin juin 2017, resultant d'une hausse tarifaire, tandis que l'ARPU pré-payé a diminué de 10,2% et passe de 7,8€ à fin juin 2016 à 7,0€ à fin juin 2017 ce qui reflète une concurrence toujours forte sur le marché des clients pré-payé. La stabilité de l'ARPU mobile reflète ainsi les tendances décrites ci-dessus compensées par une évolution du mix entre clients pré-payés et post-payés, le nombre de clients pré-payés diminuant plus rapidement que le nombre de clients post-payés.

L'ARPU fixe a augmenté de 2,4% passant de 34,7€ à fin juin 2016 à 35,5€ à fin juin 2017. Cette augmentation est due a une hausse tarifaire sur les offres fixes, notamment en raison de l'amélioration de l'offre contenu et à la bonne dynamique des activités Très Haut Débit dont la croissance du parc et le revenu moyen par client supérieur ont réussi à compenser le déclin des activités DSL.

1.2.2.2.3 Évolution des ventes nettes

Le Groupe utilise l'évolution des ventes nettes de ses forfaits mobiles et fixes comme un indicateur de performance. Au cours du premier semestre 2017, sur le segment B2C Fixe, le Groupe s'est focalisé sur la réduction du churn ainsi que sur la migration des clients ADSL vers les offres Très Haut Débit tout en lançant de nouvelles offres convergentes Télécom – Médias qui intégrent notamment SFR Sport avec la diffusion exclusive de la ligue anglaise ainsi que la plateforme SVOD SFR Play.

Sur le semestre clos le 30 juin 2017, les ventes nettes sur le marché B2C Fixe ont baissé suite à une diminution du parc de 50 000 clients. La variation du parc consiste en une baisse du parc clients ADSL de 130 000, en partie compensée par l'augmentation du parc clients Fixe Très Haut Débit de 80 000.

Au cours du premier semestre 2017, sur le segment B2C Mobile, le Groupe s'est concentré sur l'augmentation du parc des abonnés haute valeur et également sur l'augmentation du parc des clients forfait mobile bas de marché par le lancement de nouvelles offres simples. Sur le semestre clos le 30 juin 2017, le parc B2C Mobile a augmenté de 47 000 clients. Cette hausse est liée aux efforts d'amélioration des offres mobile, notamment dans le segment low cost porté par la marque RED by SFR.

Sur le segment B2B mobile hors M2M, les ventes nettes ont été en retrait de 40 000 sur le premier semestre 2017.

1.2.2.3 Principaux éléments du compte de résultat

Une description sommaire de certains postes du compte de résultat du Groupe et de certaines autres mesures utilisées par le Groupe est présentée ci-dessous.

1.2.2.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est calculé en fonction (i) du volume, qui dépend du nombre d'abonnés, des sites connectés ou des lignes fournies pour les offres d'abonnement et du niveau d'utilisation, et (ii) des prix, des forfaits d'abonnement, des minutes, de la location des lignes et autres services, qui dépendent de l'offre sélectionnée.

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2.3 des Notes aux comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2016 présenté dans le Document de Référence 2016 déposé sous le numéro R16-056.

1.2.2.3.2 Achats et sous-traitance

Les achats et sous-traitance comprennent principalement les coûts d'interconnexion et de terminaison de téléphonie fixe (dont les niveaux sont réglementés), les coûts d'interconnexion de données et d'Internet haut débit, les coûts de terminaux mobiles ainsi que les coûts de contenus (télévision, musique...). Ils comprennent également les coûts de sous-traitance, qui sont liés principalement à l'externalisation des travaux d'installations.

1.2.2.3.3 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles comprennent notamment les coûts du service client, les dépenses publicitaires et de marketing, les coûts d'entretien du réseau et des systèmes d'information et enfin les frais généraux. Elles comprennent également les impôts et taxes qui se composent principalement des impôts généraux directs et indirects, tels que l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la cotisation foncière des entreprises, ainsi que les taxes applicables aux opérateurs de télécommunications et les fournisseurs de télévision, tels que les impôts sur les fournisseurs de télévision, les cotisations de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels et les taxes sur la VOD.

Ce poste n'inclut pas l'impôt sur les bénéfices, qui est comptabilisé sous le poste « Impôts sur les sociétés ».

1.2.2.3.4 Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement (i) les salaires et les primes, la participation aux bénéfices légaux et contractuels, les charges liées à la sécurité sociale et les taxes associées, (ii) les charges relatives au régime de retraite du personnel salarié et aux autres avantages versés postérieurement à l'emploi et (iii) la charge IFRS 2 liée au plan d'options de souscription d'actions. Les charges de personnel sont présentées nettes de la masse salariale capitalisée.

Les charges de personnel du Groupe sont liées au nombre de salariés et au niveau de rémunération de son personnel. Les négociations salariales sont habituellement menées chaque année.

1.2.2.3.5 Autres produits et charges non récurrents

Les **autres produits non récurrents** se composent principalement de produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles et d'autres revenus non récurrents divers.

Les **autres charges non récurrentes** sont principalement constituées de la valeur nette comptable des immobilisations cédées, de frais de conseil versés dans le cadre des refinancements ou d'acquisitions, de coûts de restructuration et d'autres charges non récurrentes diverses.

1.2.2.3.6 EBITDA Ajusté

Cet indicateur est suivi par le Groupe afin de gérer et d'évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissement et de répartition des ressources et d'évaluer la performance des membres de sa direction.

L'EBITDA Ajusté est égal au résultat opérationnel, retraité des amortissements et dépréciations puis ajusté en fonction de certains éléments que le Groupe considère comme hors de l'exploitation récurrente de ses activités ou n'ayant pas d'impact sur sa trésorerie. Au cours des périodes présentées, ces éléments ont consisté notamment : en honoraires payés dans le cadre des opérations de refinancement et d'acquisition, en coûts de restructuration, en l'impact de surcoûts avant renégociations de contrats, en l'impact de sous-productivité avant réorganisation, en provisions et coûts liés à des contrôles fiscaux et de sécurité sociale, et en la charge liée aux plans de stock-options.

Les modalités de calcul par le Groupe de l'EBITDA Ajusté pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres entités. En outre, cette mesure ne doit pas être considérée comme une alternative au résultat d'exploitation étant donné que les effets des dépréciations, des amortissements et des détériorations exclus de cette unité de mesure affectent en fin de compte le résultat opérationnel. Par conséquent, le Groupe présente également le poste « Résultat opérationnel » qui comprend tous les montants affectant son résultat opérationnel.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, augmentant la valeur projetée de ses comptes consolidés et fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière.

1.2.2.3.7 Amortissements et dépréciations

Les amortissements et dépréciations se composent principalement de la dépréciation régulière et de l'amortissement des actifs non courants tels que les actifs de réseau.

1.2.2.3.8 Résultat opérationnel

Le Groupe présente également le poste « Résultat opérationnel » qui comprend tous les montants affectant son résultat opérationnel.

1.2.2.3.9 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers, du coût de l'endettement brut et des autres charges financières. Les produits financiers sont principalement constitués des revenus liés aux placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que d'autres produits d'intérêts. Le coût de l'endettement brut est principalement composé des charges d'intérêts des lignes de crédit liées à la dette senior du Groupe (calculées après prise en compte de l'effet des dérivés de taux d'intérêt) et en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cela comprend également la variation de la juste valeur des instruments dérivés, qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et par conséquent comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat. Les autres charges financières se composent principalement des charges d'intérêts sur les autres dettes financières et également de toutes commissions (autres que les frais de conseil qui sont comptabilisés en tant qu'autres charges opérationnelles) versées dans le cadre des avenants et du refinancement de la dette du Groupe et des provisions pour risques financiers.

1.2.2.3.10 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats se composent de l'impôt sur les bénéfices, de la CVAE et de la part relative à l'impôt sur les sociétés des provisions pour contrôles fiscaux. Ils ne comprennent pas les autres impôts dus par le Groupe, en dehors de la CVAE, qui sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux importants qui sont de nature à limiter le montant d'impôt sur les sociétés à payer.

Toutefois, la faculté d'utiliser effectivement ces pertes (et de réaliser effectivement tout ou partie de l'économie fiscale théorique qu'elles représentent) dépendra d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels :

- la faculté pour le Groupe ou certaines sociétés du Groupe de dégager des bénéfices fiscaux et le degré d'adéquation entre le niveau de réalisation de ces bénéfices et celui des pertes ;
- la limitation générale résultant de la réglementation fiscale française aux termes de laquelle le pourcentage de déficits fiscalement reportables pouvant être utilisés pour compenser la portion du bénéfice taxable excédant 1 million d'euros est limitée à 50 % pour les exercices fiscaux clos à compter du 31 décembre 2012, ainsi que certaines restrictions plus spécifiques propres à certaines catégories de déficits ;
- les conséquences de contrôles et contentieux fiscaux présents ou futurs ; et
- les éventuels changements des lois et réglementations applicables.

Lors des arrêtés intermédiaires, la charge ou le produit d'impôt sur le résultat est déterminé selon les principes définis par la norme IAS 34, sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice, retraité des éléments ponctuels de la période (lesquels sont enregistrés dans la période où ils se sont produits).

1.2.2.4 Autres indicateurs de performance

EBITDA Ajusté - CAPEX

Les CAPEX correspondent aux investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors variations de dettes des fournisseurs d'immobilisation. Les CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables à l'agrégat ainsi dénommé par d'autres entreprises. Le groupe utilise ainsi l'indicateur de performance EBITDA Ajusté – CAPEX pour suivre sa performance financière.

1.2.2.5 Principes comptables importants

Pour une description des principes comptables significatifs et des estimations comptables importantes du Groupe, voir les Notes 2 et 3 des Notes aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 du Groupe inclus dans le chapitre 6, section 6.1 Comptes consolidés et 6.2 Notes aux comptes consolidés du Document De Référence 2016. Voir également la note 1 Base de préparation des Notes aux Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2017 du présent rapport semestriel.

1.2.3 Analyse du semestre clos le 30 juin 2017

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe pour les semestres clos les 30 juin 2016 et 2017, en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires pour les périodes considérées. Ces informations financières sont tirées des comptes consolidés du Groupe, qui ont fait l'objet d'un examen limité.

	Semestre clos le 30 juin				
	2017		2016		
	(en millions d'euros)	*(en % du chiffre d'affaires)*	*(en millions d'euros)*	*(en % du chiffre d'affaires)*	Variation
Chiffre d'affaires	**5 469**	**100%**	**5 296**	**100%**	**173**
Achats et sous-traitance	(1 984)	-36%	(1 799)	-34%	(186)
Autres charges opérationnelles	(1 244)	-23%	(1 240)	-23%	(4)
Charges de personnel	(475)	-9%	(421)	-8%	(53)
Amortissements et dépréciations	(1 263)	-23%	(1 171)	-22%	(92)
Autres charges et produits non récurrents	(779)	-14%	(29)	-1%	(750)
Résultat opérationnel	**(276)**	**-5%**	**636**	**12%**	**(913)**
Produits financiers	2	0%	9	0%	(7)
Coût de l'endettement brut	(413)	-8%	(717)	-14%	304
Autres charges financières	(24)	0%	(31)	-1%	7
Résultat financier	**(435)**	**-8%**	**(739)**	**-14%**	**304**
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3)	0%	1	0%	(4)
Résultat avant impôt	**(715)**	**-13%**	**(102)**	**-2%**	**(612)**
Produits (Charges) d'impôts sur les résultats	152	3%	18	0%	134
Résultat net des activités poursuivies	**(562)**	**-10%**	**(84)**	**-2%**	**(479)**
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	0%	-	0%	-
Résultat net	(562)	-10%	(84)	-2%	(479)
Attribuable aux propriétaires de l'entité	(559)		(90)		
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(4)		6		

1.2.3.1 Analyse des résultats par segment

1.2.3.1.1 Chiffre d'affaires

Contribution des segments au chiffre d'affaires consolidé	Semestre clos le 30 juin		*variation*
(en millions d'euros)	2017	2016	
B2C	3 556	3 576	*(19)*
B2B	970	1 024	*(55)*
Wholesale	678	628	*51*
Autre	264	68	*196*
Total	5 469	5 296	*173*

Le chiffre d'affaires du Groupe pour le premier semestre 2017 s'établit à 5 469 millions d'euros contre 5 296 millions d'euros pour le premier semestre 2016, soit une hausse de 3,0%. A périmètre comparable (i.e. hors impact Médias), il demeure stable (baisse de 23 millions d'euros). Cette hausse se détaille de la façon suivante :

	Semestre clos le 30 juin		
Contribution des segments au chiffre d'affaires consolidé *(en millions d'euros)*	2017	**2016**	***variation***
B2C	**3 556**	**3 576**	***-1%***
Fixe	1 388	1 390	*0%*
Mobile	2 169	2 185	*-1%*
B2B	**970**	**1 024**	***-5%***
Fixe	660	690	*-4%*
Mobile	309	334	*-7%*
Wholesale	**678**	**628**	*8%*
Autre	**264**	68	
Total	5 469	5 296	*3%*

Les activités B2C constituent la part la plus importante du chiffre d'affaires consolidé, soit 3 556 millions d'euros au 30 juin 2017 par rapport à 3 576 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2016, en baisse de -0,5 % par rapport au semestre clos le 30 juin 2016.

Cette baisse traduit notamment l'érosion du chiffre d'affaires mobile, qui s'élève au premier semestre 2017 à 2 169 millions d'euros contre 2 185 millions d'euros au précédent semestre. Cela s'explique notamment par la baisse du parc total de -0,2% qui est passé de 14 577 millions de clients mobile à fin juin 2016 à 14 551 millions de clients à fin juin 2017, dont près de 85 % sont abonnés (les 15% restants concernent les clients prépayés. Le revenu moyen mensuel par client était en legère hausse de 1,8% à 22,6€.

Sur les activités fixe, le chiffre d'affaires est resté stable pour atteindre 1 388 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 1 390 millions d'euros au 30 juin 2016, soit une baisse de -0,2 % liée à un parc en décroissance de -2,7 % à 6 063 millions de clients au 30 juin 2017 contre 6 234 millions de clients au 30 juin 2016, résultat d'une évolution contrastée. En effet, le parc de clients ADSL est en baisse de -8,4 % passant de 4 309 millions de clients au 30 juin 2016 à 3 945 millions de clients au 30 juin 2017 tandis que le parc Très Haut Débit est en hausse de 10,0 % passant d'un parc de 1 925 millions de clients au 30 juin 2016 à un parc de 2 118 millions de clients au 30 juin 2017. Ces résultats ont été obtenus grâce à la bonne dynamique des activités Très Haut Débit dont la croissance du parc et le revenu moyen par client supérieur ont réussi à compenser le déclin des activités DSL.

Le chiffre d'affaires des activités B2B s'élève à 970 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2017 contre 1 024 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2016, soit une baisse de -5,3 % par rapport au semestre précédent.

Cette baisse s'explique à la fois par l'érosion de l'activité Fixe (le chiffre d'affaires baisse de -4,3% à fin juin 2017 par rapport au premier semestre 2016) et par la baisse de l'activité Mobile (en diminution de 7,5% par rapport au semestre précédent).A fin juin 2017, le Groupe compte ainsi plus de 5,6 millions de clients mobile B2B.

Le chiffre d'affaires des activités Wholesale augmente de 8,1% entre le premier semestre 2016 et le premier semestre 2017, passant de 628 millions d'euros à fin juin 2016 à 678 millions d'euros à fin juin 2017. Cette hausse vient essentiellement de l'activité hébergement et est porté également par l'activité Internationale/roaming.

Les activités Médias représentent 264 millions d'euros de chiffre d'affaires à fin juin 2017, par rapport à 68 millions d'euros à la fin du premier semestre 2016. Ces activités n'ont contribué que pour un ou deux mois de chiffre d'affaires en 2016, ce qui explique la hausse de chiffre d'affaires sur cette activité.

1.2.3.1.2 Achats et sous-traitance

Les achats et sous-traitance s'élèvent à 1 984 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2017 contre 1 799 millions d'euros au cours du 1er semestre 2016, soit une augmentation de 185 millions d'euros en lien notamment avec une hausse du coût des contenus liés à la stratégie de convergence Telecom – Médias.

1.2.3.1.3 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à 1 244 millions au cours du semestre clos le 30 juin 2017 contre 1 240 millions d'euros au cours du semestre clos le 30 juin 2016, soit une hausse de 4 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles sont donc stables.

1.2.3.1.4 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 475 millions d'euros au cours du 1er semestre 2017 contre 421 millions d'euros au cours du 1er semestre 2016, soit une hausse de 53 millions d'euros, soit 13%. Cette hausse est liée à l'augmentation des coûts de personnel sur l'activité Médias (+80 millions d'euros) due à leur contribution partielle au résultat du 1er semestre 2016. Cette hausse est compensée par la baisse de la masse salariale du pôle Telecom, qui diminue de 27 millions d'euros, suite à la diminution des ETP en CDI et CDD qui passent de 14 117 au 30 juin 2016 à 11 658 au 30 juin 2017.

1.2.3.1.5 EBITDA Ajusté

L'EBITDA Ajusté ressort à 1 773 millions d'euros à fin juin 2017 contre 1 844 millions d'euros à fin juin 2016, soit une baisse de 71 millions d'euros, ce qui s'explique par la hausse du chiffre d'affaires de 173 millions d'euros qui n'a pas été complètement compensée par l'augmentation des coûts de 243 millions d'euros. Le taux de marge d'EBITDA Ajusté ressort à 32,4% au 30 juin 2017 contre 34,8% au 30 juin 2016.

1.2.3.1.6 Autres charges et produits non récurrents

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 779 millions d'euros au cours du semestre clos le 30 juin 2017 contre une charge de 29 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2016 et se détaillent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Coûts de restructuration nets	(707)	(22)
Charges et produits non récurrents (a)	(51)	10
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(32)	(17)
Opérations sur titres	11	
Autres charges et produits non récurrents	**(779)**	**(29)**

(a) Comprend notamment la constatation de la provision pour le plan de départs volontaires Telecom (-742 millions d'euros) et la reprise de la provision retraite (47 millions d'euros).

1.2.3.1.7 Amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements ont augmenté de 92 millions d'euros entre le semestre clos le 30 juin 2017 et le semestre clos le 30 juin 2016 passant de 1 171 millions d'euros à 1 263 millions d'euros. Cette hausse s'explique notamment par l'amortissement accéléré constaté sur la marque SFR dans le cadre du projet de rebranding pour un montant de 68 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'amortissement initial.

1.2.3.1.8 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a diminué de 913 millions d'euros entre le premier semestre 2016 et le premier semestre 2017 passant de 636 millions d'euros à une perte de 276 millions d'euros. Le tableau ci-dessous explicite son évolution :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
EBITDA ajusté	**1 773**	**1 844**
Amortissements et dépréciations	(1 263)	(1 171)
Coûts de restructuration [(a)]	(707)	(22)
Coûts relatifs aux plans de stock-options	(1)	(2)
Autres coûts non récurrents [(b)]	(78)	(12)
Résultat opérationnel	**(276)**	**636**

(a) Comprend notamment la constatation de la provision pour le plan de départs volontaires Telecom (-742 millions d'euros) et la reprise de la provision retraite (47 millions d'euros).

(b) Comprend notamment des coûts liés aux litiges (51 millions d'euros) et les plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles hors les cessions liées à la mutualisation du réseau (32 millions d'euros).

1.2.3.1.9 Résultat financier

Le résultat financier représente une charge de 435 millions d'euros au cours du premier semestre 2017 contre une charge nette de 739 millions d'euros au cours du premier semestre 2016.

Les produits financiers représentent 2 millions d'euros au premier semestre 2017 contre 9 millions d'euros au titre du premier semestre 2016.

Les charges financières ressortent en baisse à 437 millions d'euros au titre du premier semestre 2017 contre 748 millions d'euros au titre du premier semestre 2016. Cette baisse des frais financiers s'explique essentiellement par les coûts exceptionnels que le refinancement du premier semestre 2016 a entraînés et qui n'ont pas été encourus au premier semestre 2017 et par la baisse des intérêts des dettes seniors.

Le coût de l'endettement brut ressort en baisse, passant de 717 millions d'euros au premier semestre 2016 à 413 millions d'euros au premier semestre 2017. Cette diminution du coût de l'endettement brut est une conséquence :

- de la variation négative de la valeur de certains instruments dérivés et de la réalisation de certains instruments dérivés au cours du premier trimestre 2016
- du refinancement d'avril 2016 qui avait entraîné l'amortissement accéléré de frais financiers liés à la mise en place des financements, des frais de remboursement anticipé de l'Obligation 2019 et une charge de 85 millions d'euros sur l'extinction de l'instrument de couverture de cette obligation.
- de la baisse des intérêts des dettes senior qui représentent 377 millions d'euros au premier semestre 2017 contre 394 millions d'euros au premier semestre 2016. Cette baisse résulte des différents refinancements effectués au cours de 2016 et début 2017 ainsi qu'au recours aux Billets de Trésorerie au lieu du RCF.

1.2.3.1.10 Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats est passé d'un produit de 18 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016 à un produit de 152 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2017.

1.2.3.1.11 Résultat net

Le résultat net est passé d'une perte nette de 84 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016 à une perte nette de 562 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2017. Cette perte est notamment liée à la provision pour restructuration constatée au titre du plan de départs volontaires du pôleTélécom.

1.3 Analyse de la situation financière du Groupe

1.3.1 Présentation générale

Les principaux besoins de financement du Groupe comprennent ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, le paiement d'intérêts et le remboursement de ses emprunts. Les besoins de financement du Groupe incluent également le financement d'acquisitions, telles que les acquisitions du groupe Altice Media Group France ou NextRadioTV réalisées au deuxième trimestre 2016.

La principale source de liquidités régulières du Groupe est constituée de ses flux de trésorerie opérationnels. La capacité du Groupe à générer à l'avenir de la trésorerie par ses activités opérationnelles dépendra de ses performances opérationnelles futures, elles-mêmes dépendantes, dans une certaine mesure, de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, de marchés, réglementaires et autres, dont la plupart échappent au contrôle du Groupe. Le Groupe dispose de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie pour financer ses besoins courants liés à son activité.

Le Groupe refinance régulièrement son endettement. Au deuxième semestre 2017, le Groupe a refinancé 1,4 milliard de dollars américains (Prêt à Terme B7 USD) et 1,1 milliard d'euros (Prêts à Terme B7 EUR et Prêts à Terme B9) en mettant en place des nouveaux Prêts à Terme de 1,4 milliard de dollars américains, de 0,3 milliard d'euros et de 0,9 milliard d'euros, tous avec de meilleures conditions (baisse de la marge et extension de la maturité).

Au deuxième trimestre 2016, le Groupe avait refinancé 5,0 milliards de dollars américains (Obligation à maturité 2019 et Dettes à Terme à maturité 2020) et 2,3 milliards d'euros (Dettes à Terme à maturité 2020 et encours de la ligne de revolver) en émettant une nouvelle obligation de 5,2 milliards de dollars américains à maturité 2026, une nouvelle dette à terme de 1,4 milliard de dollars américains à maturité 2024 et une nouvelle dette à terme de 0,9 milliard d'euros à maturité 2023. Ces nouveaux prêts à terme ainsi que les nouvelles obligations ont été structurés comme des tranches ou obligations supplémentaires dans la documentation juridique existantes mis en place en 2014.

Le Groupe estime qu'au deuxième semestre 2017, ses besoins de financement comprendront principalement ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissements, ses charges d'intérêts et le remboursement de ses emprunts et les paiements prévus dans le cadre de la restructuration.

1.3.2 Ressources financières

1.3.2.1 Aperçu

Au cours des premiers semestres 2016 et 2017, le Groupe a eu principalement recours aux sources de financement suivantes :

- Les *flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles*, qui se sont élevés à 1 118 millions d'euros au premier semestre 2017 et 1 469 millions d'euros au premier semestre 2016 ;
- La *trésorerie disponible :* Les montants de trésorerie et équivalents de trésorerie aux 30 juin 2017 et 31 décembre 2016 se sont respectivement élevés à 365 millions d'euros et 452 millions d'euros.
- L'*endettement*, qui s'élevait à 19 136 millions d'euros et 18 773 millions d'euros au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017 respectivement. Au 31 décembre 2016, l'endettement comprenait les Obligations Seniors Garanties et les tirages au titre du Prêt à Terme, les billets de trésorerie, le reverse factoring, la titrisation des créances entreprises de SFR et de Completel, les contrats de location-financement, les titres subordonnés à durée indéterminée de NC Numericable, les dépôts effectués par les clients, les découverts bancaires, le crédit vendeur AMG, les dettes financières reprises d'AMGF et de NextRadioTV et la Juste-Valeur négative de certains instruments de couverture de taux et de change. L'endettement au 30 juin 2017 incluait les mêmes éléments à l'exception du crédit vendeur AMG qui a été remboursé en avril 2017.

1.3.2.2 Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe s'élevaient à 18 773 millions d'euros au 30 juin 2017 et à 19 136 millions d'euros au 31 décembre 2016 :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Emprunts obligataires	11 730	12 600
Emprunts bancaires	4 598	4 818
Instruments dérivés	431	237
Emprunts et dettes financières	**16 760**	**17 655**
Dettes de location financement	76	83
Titres subordonnés à durée indéterminée	46	46
Dépôts de garantie reçus de clients	207	188
Découverts bancaires	36	52
Dettes de titrisation	265	263
Dettes de reverse factoring	505	374
Dettes de billets de trésorerie	758	249
Divers	120	225
Autres passifs financiers	**2 013**	**1 480**
Total des passifs financiers	**18 773**	**19 136**

Le tableau suivant présente la notation financière actuelle du Groupe :

Moody's	S&P
B1 (perspective stable)	B+ (perspective négative)

La section suivante présente les principales catégories d'éléments constituant les passifs financiers du Groupe.
Le tableau suivant présente l'endettement financier net du Groupe au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Emprunts obligataires	11 507	12 273
Emprunts bancaires	4 646	4 886
Dettes de location-financement	76	83
Billets de trésorerie	758	249
Découverts bancaires	36	52
Autres passifs financiers	83	71
Éléments du passif contributifs à l'endettement financier net (a)	**17 106**	**17 614**
Disponibilités et équivalents de trésorerie	365	452
Instruments dérivés - effet de change, nets	1 368	2 367
Éléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)	**1 733**	**2 819**
Endettement financier net (a) – (b)	**15 373**	**14 795**

(a) Les éléments du passif correspondent au montant nominal des passifs financiers hors intérêts courus, impact du TIE, TSDI, dettes liées à l'exploitation (dépôts de garantie, dettes de titrisation et de reverse factoring notamment) et dettes liées à l'acquisition de AMGF et d'ACL. Tous ces passifs sont convertis au cours de clôture.

(b) Les éléments de l'actif incluent les disponibilités et équivalents de trésorerie ainsi que la quote-part de la juste valeur des instruments dérivés relative aux effets de change (2 367 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 1 368 millions d'euros au 30 juin 2017). La quote-part de la juste valeur des instruments dérivés relative aux effets de taux de (718) millions d'euros au 31 décembre 2016 et (574) millions d'euros au 30 juin 2017 n'est pas prise en compte.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio de levier net du Groupe, sur la base de l'EBITDA ajusté glissant du Groupe, de l'endettement financier net du Groupe et certains ajustements au titre des périodes closes le 30 juin 2017 et le 31 décembre 2016.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
EBITDA Ajusté du Groupe	3 767	3 859
Endettement Financier Net du Groupe(*)	15 373	14 795
RATIO DE LEVIER NET PRO FORMA	4,1X	3.8X

(*) Endettement Financier Net tel que défini et décomposé dans la note 12.2 des comptes consolidés au 30 juin 2017, c'est-à-dire hors intérêts courus, hors impact du TIE, hors TSDI, hors dettes liées à l'exploitation (dépôts de garantie versés par les clients, titrisation et Reverse Factoring) et dettes liées aux acquisition ACL et AMGF ; à noter que l'effet taux n'est pas inclus dans l'endettement financier net du tableau ci-dessus mais est inclus dans la note 12.1 des comptes consolidés au 30 juin 2017.

OBLIGATIONS SENIOR GARANTIES, PRET A TERME, LIGNES DE CREDIT RENOUVELABLES ET OBLIGATIONS DE COUVERTURE ASSOCIEES

En 2014, le Groupe a émis des obligations et conclu de nouveaux contrats de crédit à terme et de lignes de crédit renouvelable afin de financer l'Acquisition de SFR et de refinancer la majeure partie de son endettement alors en cours au titre du Senior Facility Agreement d'Ypso France.

En 2016, le Groupe a réalisé deux opérations majeures de refinancement :

- En avril et mai 2016, le Groupe a effectué un refinancement de ses obligations et Prêt à Terme avec des maturités inférieures à 2022 en mettant en place les nouvelles dettes suivantes :
  - Obligation 2026 : le Groupe a levé un nouvel emprunt obligataire pour un montant total de 5 190 millions de dollars américains. Cette nouvelle obligation est senior et bénéficie des mêmes sûretés que les autres emprunts obligataires ou bancaires. Elle porte un coupon de 7,375% et a pour maturité Avril 2026. Comme l'ensemble des obligations libellées en dollars américains du groupe, les intérêts et le principal sont couverts pour les 8 années à venir après la mise en place de ces obligations. Le taux de couverture est de 1€ pour 1,2375$. Ce taux résulte de la moyenne pondérée de (i) d'une couverture de 2 400 millions de dollars américains à 1,3827 (réallocation de la valeur de l'instrument de couverture de l'Obligation 2019 qui a été remboursée) et (ii) d'une couverture de 2 790 millions de dollars américains à 1,1350 fait au taux de marché au moment du tirage de l'obligation. Le coupon payé en euro équivalent est d'environ 6,18%.
  - Prêt à Terme B7 libellé en dollars américains pour un montant de 1 450 millions de dollars américains à maturité janvier 2024, avec des remboursements de 0,25% du nominal chaque trimestre. Cette tranche est rémunérée à Libor 3 mois (avec un plancher à 0,75%) plus une marge de 4,25%. Le taux de couverture est de 1€ pour 1,3827$. Ce taux, différent du taux de marché à la date du tirage de l'emprunt, a été obtenu grâce à la réallocation de la valeur des instruments de couverture des tranches B1 et B2 libellés en dollars américains qui ont été remboursées. Les intérêts (à l'exception du plancher, i.e. le Groupe reçoit LIBOR 3 mois et paye Euribor 3 mois) sont couverts à un taux Euribor 3 mois plus 4,567%.
  - Prêt à Terme B7 libellé en euros pour un montant de 850 millions d'euros à maturité avril 2023, avec des remboursements de 0,25% du nominal chaque trimestre. Cette tranche est rémunérée à Euribor 3 mois (avec un plancher à 0.75%) plus une marge de 3,25%
    - Les produits de ces nouvelles dettes ont permis de refinancer les emprunts suivants :
      - l'Obligation 2019 de 2 400 million de dollars américains. Il est à noter que cette Obligation a été remboursée en mai 2016 alors que la nouvelle obligation a été tirée en avril 2016 ;
      - L'intégralité des emprunts bancaires B1, B2 et B4 libellés en euros;
      - L'intégralité des emprunts bancaires B1 et B2 en dollars américains; et
      - 450 millions d'euros tirés sur la ligne de crédit revolver.
- En octobre et novembre 2016, le Groupe a effectué un refinancement de certains de ses Prêts à Terme levés au cours de l'année 2015 en mettant en place les nouvelles dettes suivantes :

- Prêt à Terme B 8 libellée en dollars américains pour un montant de 1 790 millions de dollars américains à maturité janvier 2025, avec des remboursements de 0,25% du nominal chaque trimestre. Cette tranche est rémunérée à Libor 3 mois (avec un plancher à 0,75%) plus une marge de 3,25%. Le taux de couverture est de 1€ pour 1,1231$. Ce taux, différent du taux de marché à la date du tirage de l'emprunt, a été obtenu grâce à la réallocation de la valeur des instruments de couverture des tranches B5 et B6 libellés en dollars américains qui ont été remboursées. Les intérêts (y compris le plancher de 0,75%) sont couverts à un taux Euribor 3 mois (avec un plancher de 0,75%) plus 2,96%.
- Prêts à Terme B10 libellée en euros pour un montant de 700 millions d'euros à maturité janvier 2025, avec des remboursements de 0,25% du nominal chaque trimestre. Cette tranche est rémunérée à Euribor 3 mois (avec un plancher à 0,75%) plus une marge de 3,00%
- Les produits de ces nouvelles dettes ont permis de refinancer les emprunts suivants :
    - L'intégralité de l'emprunt bancaire B6 libellé en euros pour un total de 496 millions d'euros ;
    - L'intégralité de l'emprunt bancaire B5 libellé en dollars américains pour un total de 545 millions de dollars américains ; et
    - L'intégralité de l'emprunt bancaire B6 libellé en dollars américains pour un total de 1 330 millions de dollars américains.
    - 100 millions d'euros tirés sur la ligne de crédit revolver.

En juin 2016, le Groupe a obtenu l'accord de ses prêteurs pour étendre la maturité de la Tranche B5 d'un an pour la porter à juillet 2023 et baisser la marge de 9/16ème (0,5625%) pour la ramener 3.25%. A la suite de cette opération, la Tranche a été renommée B9.

Le 18 avril 2017, SFR Group a refinancé deux prêts à Terme existants, le TL B7 USD et le TL B9 EUR avec deux nouveaux Prêts à Terme, le TL B11 USD et le TL B11 (SG) EUR. L'encours du TL B7 USD était de 1 414 millions de dollars américains au moment du refinancement et l'encours du TL B9 EUR de 296 millions d'euros. Les nouvelles tranches de TL B11 USD et le TL B11 (SG) EUR ont pour taille respective 1,420 millions de dollars américains et 300 millions d'euros. Ypso France a refinancé son Prêt à Terme existant le TL B7 EUR par un nouveau Prêt à Terme le TL B11 (YF) EUR. Au moment du refinancement, l'encours du TL B7 EUR était de 843 millions d'euros. La nouvelle tranche a pour taille 845 millions d'euros.

Ces refinancements ont permis d'étendre les maturités des Prêts à Terme :

- TL B7 USD avait pour maturité Janvier 2024. La nouvelle tranche TL B11 USD a pour maturité Juillet 2025 : un gain de 18 mois
- TL B9 EUR avait pour maturité Juillet 2023. La nouvelle tranche TL B11 (SG) EUR a pour maturité Juillet 2025 : un gain de 24 mois
- TL B7 EUR avait pour maturité avril 2023. La nouvelle tranche TL B11 (YF) EUR a pour maturité Juillet 2025 : un gain de 27 mois

Ces refinancement ont aussi permis de réduire les coûts de ces Prêts à Terme :

- TL B7 USD portait intérêt de LIBOR (avec un plancher de 0,75%) + marge 4,25%. La nouvelle tranche TL B11 USD porte intérêt de LIBOR (avec un plancher de 0%) + une marge de 2,75%. Il s'agit d'un gain de 1,50% en notant qu'au moment du refinancement le LIBOR 3 mois était supérieur à l'ancien plancher de 0,75%
- TL B9 EUR portait intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0,75%) + marge 3.25%. La nouvelle tranche TL B11 (SG) EUR porte intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0%) + une marge de 3,00%. Il s'agit d'un gain de 0,25% sur la marge mais aussi de 0,75% avec la réduction du plancher car l'EURIBOR 3 mois était négatif au moment du refinancement
- TL B7 EUR portait intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0,75%) + marge 3,75%. La nouvelle tranche TL B11 (YF) EUR porte intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0%) + une marge de 3,00%. Il s'agit d'un gain de 0,75% sur la marge mais aussi de 0,75% avec la réduction du plancher car l'EURIBOR 3 mois était négatif au moment du refinancement

En 2016, le Groupe n'a pas réalisé d'opérations de couverture majeures mais a restructuré une partie de ces instruments de couverture pour couvrir les nouveaux instruments de dette ayant permis les refinancements décrits ci-dessus :

- En avril 2016, la société a couvert intérêts et principal de la nouvelle Obligation 2026 au taux de change de 1€ pour 1,2375$ pour une période de huit ans. Pour cela, elle a amendé le contrat de couverture des Obligations 2019 qui portait sur 2 400 millions de dollars américains à 1,3827 (réallocation de la valeur de l'instrument de couverture de l'Obligation 2019 qui a été remboursée) et a mis en place une couverture supplémentaire de

2 790 millions de dollars américains à 1,1350 fait au taux de marché au moment du tirage de l'obligation. Le coupon payé en euro équivalent est d'environ 6,18%.

- En avril 2016, la Société a couvert intérêts et principal du nouveau Prêt à Terme B7 pour une période de cinq ans. Pour cela, elle a annulé ou amendé les contrats de couverture des tranches B1 et B2 initialement mis en place. Le taux de couverture est de 1€ pour 1,3827$, qui était celui des Tranches B1 et B2. Les intérêts (à l'exception du plancher, i.e. le Groupe reçoit LIBOR 3 mois et paye Euribor 3 mois) sont couverts à un taux Euribor 3 mois plus 4,567%.
- En octobre 2016, la Société n'a pas mis en place de nouveau contrat de swap ou amendé des contrats de swaps existants mais a utilisé pour couvrir les intérêts et le principal du Prêt à Terme B 8 libellé en dollars américains pour un montant de 1 790 millions de dollars américains les contrats de swap mis en place en juillet et octobre 2015 décrits ci-dessus. Compte tenu de la réduction de l'encours en dollars américains (100 millions de dollars américains), la société a annulé 100 millions de dollars américains de couverture sur le contrat d'octobre 2015.

En 2017, les encours en dollars américains n'ayant pas matériellement évolué avant et après le refinancement, il n'y a pas eu de modification du portefeuille de couverture.

Se référer également à la section 5.3.2 – Passifs financiers du document de référence 2016 du Groupe ainsi qu'à la note 12. Passifs financiers des Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2017 pour une description complète des Obligations et Prêts à Terme du groupe, incluant notamment une description des taux d'intérêts associés, des garanties et sûretés données, des facultés de rachat, des clauses de changement de contrôle, cas de défaut et covenants. Lorsque le Crédit Revolver est tiré, la Société est tenue de tester son Ratio de Levier Senior Net Consolidé (Endettement Senior net du Groupe divisé par l'Ebitda ajusté annualisé, l'Ebitda ajusté annualisé étant obtenu en additionnant l'Ebitda ajusté des deux derniers trimestres et en multipliant cette somme par deux). Ce ratio ne doit pas dépasser 4,5: 1,0.

OBLIGATIONS SENIOR GARANTIES

Les emprunts obligataires sont décomposés de la façon suivante :

Devise d'origine	Maturité	Coupon *en devises*	Coupon *en euros* [1]	Montant d'origine *en millions de devise*	Montant d'origine *en millions d'euros* [2]	Encours au 31 décembre 2016 *en millions d'euros*[3]	Encours au 30 juin 2017 *en millions d'euros*[3]
EUR	mai-22	5.38%	5.38%	1 000	1 000	1 000	1 000
EUR	mai-24	5.63%	5.63%	1 250	1 250	1 250	1 250
USD	mai-22	6.00%	5.14%	4 000	2 893	3 795	3 505
USD	mai-24	6.25%	5.38%	1 375	994	1 304	1 205
USD	avr-26	7.38%	6.18%	5 190	4 194	4 924	4 547
TOTAL					12 067	12 273	11 507

1 *Correspond au taux d'intérêt des instruments de couverture.*

2 *Contrevaleur au taux de change des instruments de couverture (1€ = 1,3827 USD pour les obligations à maturité 2019, 2022 et 2024 et 1€ = 1,2375 pour l'obligation à maturité 2026).*

3 *Montants exprimés hors intérêts courus (307 millions d'euros au 30 juin 2017 et 429 millions d'euros au 31 décembre 2016) et hors effet du taux d'intérêt effectif (84 millions d'euros au 30 juin 2017 et 101 millions d'euros au 31 décembre 2016). Y compris intérêts courus et effet du TIE, le montant global des emprunts obligataires ressort ainsi à 11 730 millions d'euros au 30 juin 2017 et 12 600 millions d'euros au 31 décembre 2016*

PRET A TERME ET CREDIT REVOLVER

Les emprunts bancaires sont décomposés de la façon suivante:

Devise	Tranche	Maturité	Taux d'intérêt référence	Marge		Montant d'origine *(en millions)*			Encours au *(en millions d'euros)* [4]	
				en devises [1]	en euros [2]	en devises	en euros		31 décembre 2016	30 juin 2017
EUR	B7	avril 2023	Euribor 3M	4,50%	4,50%	850	850		846	-
EUR	B9	juillet 2023	Euribor 3M	3,25%	3,25%	300	300		297	-
USD	B7	janvier 2024	Libor 3M	5,00%	4,57%	1 425	1 031	[3]	1 345	-
EUR	B10	janvier 2025	Euribor 3M	3,75%	3,75%	700	700		700	697
USD	B10	janvier 2025	Libor 3M	4,00%	3,71%	1 790	1 594	[3]	1 698	1 561
EUR	*B11 (YF)*	*Juillet 2025*	*Euribor 3M*	*3,00%*	*3,00%*	*845*	*845*		-	*845*
EUR	*B11 (SG)*	*Juillet 2025*	*Euribor 3M*	*3,00%*	*3,00%*	*300*	*300*		-	*300*
USD	*B11*	*Juillet 2025*	*Libor 3M*	*2,75%*	*2,41%*	*1 420*	*1 027*	[3]	-	*1 244*
Ligne de crédit revolver (RCF)						-	-		-	-
Total							6 647		4 886	4 646

1 *Y compris un minimum (« floor ») de 0,75% pour les Prêts à Terme EUR B7, EUR B9, EUR B10, USD B7 et USD B10 et de 0,00% pour les Prêts à Terme EUR B11 (YF), EUR B11 (SG) et USD B11. Les intérêts sont payables trimestriellement fin janvier, fin avril, fin juillet et fin octobre.*

2 *Correspond, pour les dettes en USD, au taux d'intérêt des instruments de couverture.*

3 *Pour les emprunts en dollars, il s'agit de la contrevaleur au taux de change des instruments de couverture (, 1€=1,3827 USD pour les tranches B7 et B11, 1€=1,1231 USD pour la tranche B10).*

4 *Montants exprimés hors intérêts courus (32 millions d'euros au 30 juin 2017 et 32 millions d'euros au 31 décembre 2016) et hors effet du taux d'intérêt effectif (133 millions d'euros au 30 juin 2017 et 140 millions d'euros au 31 décembre 2016). Y compris intérêts courus et effet du TIE, le montant global des emprunts bancaires ressort ainsi à 4 546 millions d'euros au 30 juin 2017 et 4 779 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ces montants n'incluent pas l'emprunt bancaire souscrit par NextRadioTV.*

OBLIGATIONS DE COUVERTURE

Couverture des paiements d'intérêts et de principal à 5 ans et 8 ans en dollars américains

La Société a conclu des contrats de swap destinés à couvrir le risque de taux de change euros/dollars américains associé aux paiements d'intérêts à effectuer en dollars américains pour les Obligations Senior Garanties Dollar et les tirages en dollars américains au titre de tous ses Prêts à Terme libellés en dollars américains. Conformément à ces contrats de swap, la Société échangera des montants en euros pour les montants en dollars américains à verser à chaque date de paiement d'intérêts semi-annuelle ou trimestrielle :

- sur la base d'un taux de change de 1,00 € = 1,3827 $ pour les Obligations Senior Garanties Dollar 2022 et 2024 et le USD Prêt à Terme B7 et B11;
- sur la base d'un taux de change de 1,00 € = 1,2375 $ pour les Obligations Senior Garanties Dollar 2026 ; et
- sur la base d'un taux de change de 1,00 € = 1,1231 $ pour l'USD Prêt à Terme B10 ;

Les contrats de swap pour les Obligations Senior Garanties Dollar 2022 et 2024 couvrent les paiements d'intérêts entre les premiers versements semi-annuels, le 15 août 2014, et le dernier versement et le 15 mai 2022 pour les Obligations Dollar 2022 et les Obligations Dollar 2024. Les contrats de swap pour les Obligations Senior Garanties Dollar 2026 couvrent les paiements d'intérêts entre les premiers versements semi-annuels, le 15 janvier 2017, et le dernier versement et le 15 avril 2024. Les contrats de swap pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme B7 couvrent les paiements d'intérêts entre les premiers versements trimestriels à effectuer le 30 juillet 2016 et le dernier versement, le 15 janvier 2024. Les contrats de swap pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme B8 couvrent les paiements d'intérêts entre les premiers versements trimestriels à effectuer le 30 janvier 2017 et le dernier versement, le 31 juillet 2022 pour 550 millions de dollars américains de nominal et le 31 janvier 2023 pour 1 240 millions de dollars américains de nominal. Il est à noter que pour ces derniers contrats la marge au-dessus du LIBOR avec plancher à 0,75% est de 3,25% sur 550 millions de dollars américains de nominal et de 4,00% sur 1 240 millions de dollars américains de nominal, alors que la marge au-dessus du LIBOR avec plancher à 0,75% du Prêt à Terme B8 sous-jacent des de 3,25%, générant un delta de dollars américains en faveur du groupe. Ceci résulte de la baisse de la marge d'une partie des Prêts à Terme refinancée sans avoir ajuster les instruments de couverture.

La Société a aussi couvert par ces contrats de swap le montant de principal de ces emprunts obligataires et emprunts bancaires en dollars. Le 15 mai 2022, la Société paiera 2 893 millions d'euros et recevra 4 000 millions de dollars correspondant au principal des emprunts obligataires 2022, paiera 994 millions d'euros et recevra 1 375 millions de dollars correspondant au principal des emprunts obligataires 2024, même si celui-ci a une maturité en mai 2024. Le 15 avril 2024 et le 15 juillet 2024, la Société paiera respectivement 2 458 millions d'euros et 1 735 millions d'euros et recevra respectivement 2 790 millions de dollars américains et 2 400 millions de dollars américains, le total correspondant au principal des emprunts obligataires 2026, même si celui a une maturité en avril 2026. Le 15 janvier 2024, la Société paiera 1 030 millions d'euros et recevra 1 425 millions de dollars américains correspondant au principal du Prêt à Terme B7. Le 31 juillet 2022, la Société paiera 498 millions d'euros et recevra 550 millions de dollars américains correspondant à une partie du principal du Prêt à Terme B8 Le 30 janvier 2023, la Société paiera 1 096 millions d'euros et recevra 1 240 millions de dollars américains correspondant à l'autre partie du principal du Prêt à Terme B8.

Il est à noter que les contreparties de SFR Group aux contrats de couverture bénéficient d'une clause de réalisation anticipée au bout de cinq ans pour les contrats de couverture à sept ans, i.e. concernant les intérêts et principaux des Prêts à Terme B7 et B8 et aussi pour les contrats de couverture à huit ans, i.e. concernant les intérêts et principaux des Obligations Dollar 2022, Obligations Dollar 2024 et Obligations Dollar 2026. Ces dernières, unilatéralement, peuvent dénoncer le contrat de couverture deux ou trois ans avant sa maturité et faire payer par la Société ou payer à la Société (selon les conditions de marché à cette date) la soulte du contrat.

Couverture des paiements d'intérêts basés sur le LIBOR

En plus des objectifs de couverture de risque de taux de change euros/dollars américains associé aux paiements d'intérêts à réaliser en dollars américains au titre du Prêt à Terme, les contrats de swaps qui couvrent les tirages de tous les Prêts à Terme en dollars américains permettent de convertir son exposition LIBOR pour les tirages en dollars américains au titre des Prêts à Terme, en exposition EURIBOR.

Pour l'USD Prêt à Terme B8, le Groupe a bien couvert le plancher de 0,75 % sur le LIBOR contre l'EURIBOR avec un plancher de 0,75 % sur l'EURIBOR. Les contrats de swap pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme B8 couvrent les paiements d'intérêts entre les premiers versements trimestriels à effectuer le 31 janvier 2017 et le dernier versement, le 30 juillet 2022 pour un nominal 550 millions de dollars américains et le 31 janvier 2023 pour un nominal de 1 240 millions de dollars américains.

Couverture des paiements d'intérêts ou de contrat de couverture basés sur l'EURIBOR

Le 18 février 2016, la Société a mis en place un contrat de couverture avec JP Morgan portant sur un nominal de 4,0 milliards d'euros couvrant le taux variable EURIBOR 3 mois contre un taux fixe pour une période de sept ans. La Société reçoit l'EURIBOR 3 mois chaque trimestre contre un taux fixe négatif de 0,121 %. Ces échanges se produisent trimestriellement aux dates du 30 avril, 30 juillet, 30 octobre et 30 janvier. Comme pour les autres contrats de couverture du Groupe dont la maturité dépasse cinq ans, JP Morgan a la possibilité de dénoncer le contrat de couverture au bout de cinq ans et faire payer par la Société ou payer à la Société (selon les conditions de marché à cette date) la soulte du contrat.

Sûretés et garanties

Les contrats de swap décrits ci-dessus sont garantis et bénéficient de sûretés consenties par les mêmes entités que le Prêt à Terme.

TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

En 2006, l'une des filiales du Groupe, NC Numericable S.A.S., a émis un montant en principal de 23,65 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») au profit de Vilorex, une filiale de GDF Suez (intérêts capitalisés exclus). Les produits des TSDI ont été affectés au financement de la construction de prises dans des villes faisant partie de la plaque sud du SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication). Les TSDI portent intérêt au taux annuel de 7 %. Les intérêts sont capitalisés. Les TSDI ont été émis pour une durée indéterminée, et sont remboursables soit en cas de liquidation ou de dissolution de NC Numericable S.A.S., soit lorsque NC Numericable S.A.S. atteint un certain niveau de chiffre d'affaires généré par les clients couverts par les connecteurs. Ces seuils de déclenchement n'ont pas été atteints depuis la date d'émission des TSDI. NC Numericable S.A.S. peut choisir de payer de manière anticipée tout ou partie des TSDI moyennant un préavis de dix jours.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT ET DE CREDIT-BAIL

Plusieurs sociétés du Groupe ont conclu des contrats de location-financement portant sur des propriétés immobilières (généralement pour des durées de 20 à 30 ans), des équipements de bureau (principalement pour des durées de quatre ans) et des équipements techniques.

Tous ces contrats de location sont libellés en euros. Certains contrats de location de biens immobiliers prévoient qu'au début de la location, les loyers annuels seront fixes, mais seront indexés par la suite sur le taux d'inflation (correspondant à un pourcentage d'augmentation spécifique).

Au 30 juin 2017, les engagements du Groupe (valeur actuelle des loyers minimums) au titre des contrats de location-financement s'élevaient à 76 millions d'euros.

DEPOTS DE GARANTIE EFFECTUES PAR LES CLIENTS

Les dépôts de garantie effectués par les clients s'élevaient à 188 millions d'euros et 207 millions d'euros au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017, respectivement. Ces dépôts sont effectués par les clients à la réception d'équipements du Groupe. Les dépôts de garantie sont comptabilisés dans le bilan en tant que dettes dont l'échéance est de plus d'un an.

TITRISATION

Fin mars 2015, SFR a transféré, sans recours, son portefeuille de créances Entreprise tel qu'établi le 22 mars 2015 net d'avoirs potentiels et excluant certains clients non-éligibles pour ce type de transaction pour un prix de 210 millions d'euros à Ester Finance Titrisation (« Ester »), une filiale détenue à 100% par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Fin mars 2016, Completel, une autre filiale de SFR Group aussi active sur le marché entreprise a cédé toujours sans recours son portefeuille de créances entreprises tel qu'estimé au 31 mars pour un prix de 46 millions d'euros à Ester.

Fin mars 2016, SFR a cédé des créances non-encore facturées toujours sans recours pour un montant de 26 millions d'euros. Ces deux nouvelles cessions se sont faites dans le même cadre juridique que la cession de 2015.

Chaque mois, SFR et Completel transfèrent sans recours les nouvelles créances nées au cours du mois et restituent les encaissements reçus sur les créances déjà assignées lors des précédentes ventes à Ester. Ester est engagée à acheter de telles créances de l'activité entreprise générées par SFR ou Completel pour une période de 10 mois renouvelables dans la limite de 350 millions d'euros.

Ce type d'engagement peut être révoqué de manière standard pour ce type d'opération à la survenue de certains évènements (banqueroute du cédant ou de son actionnaire, non-respect de certaines obligations ou engagements, ou défaut de paiement lié à un évènement du programme de titrisation ou le non-respect de certains covenants de performance en lien avec le portefeuille de créances cédées). SFR ou Completel continuent d'être le seul interlocuteur de ces clients pour l'ensemble de ses activités financières set commerciales (contrat commercial, facturation, paiement, recouvrement). Ester rémunère SFR ou Completel pour les services financiers. La vente sans recours implique qu'Ester supporte le risque de retard de paiement et de faillite des créanciers originaux de SFR ou Completel. Pour couvrir ce risque, le prix facial de vente est inférieur à la valeur totale des créances cédées. SFR ou Completel rémunère Ester pour son engagement irrévocable d'acheter les créances éligibles de SFR ou Completel. SFR ou Completel paient aussi des intérêts à Ester pour la mobilisation des fonds entre la date de cession et la date de paiement réel de la créance.

L'encours des créances cédées au 30 juin 2017 était de 265 millions d'euros.

REVERSE FACTORING

En 2015, SFR SA, une filiale du groupe BNP Paribas et une dizaine des principaux fournisseurs de service ou d'équipement de SFR SA ont mis en place de nouveaux accords de paiement des factures de fournisseurs de SFR SA. En amendant le contrat liant le fournisseur et SFR SA, il a été acté que cette filiale de BNP Paribas reprenait contre paiement à l'échéance initiale de la facture, les factures de ce fournisseur. Dans un accord séparé, SFR SA s'engage à payer à la filiale de BNP Paribas la facture à l'échéance étendue, celle-ci ne pouvant pas dépasser 360 jours après l'émission de la facture par le fournisseur. SFR SA rémunère la filiale du groupe BNP Paribas pour l'extension de la maturité de la facture à l'EURIBOR 1 an et complété d'une marge.

En novembre 2015, SFR SA, une filiale du groupe Société Générale et d'autres fournisseurs du groupe ont mis en place des accords similaires à ceux décrits ci-dessus pour étendre la maturité de certaines factures de fournisseurs.

Au 31 décembre 2016, des factures d'une quinzaine de fournisseurs pour 374 millions d'euros ont été intégrées dans ce programme d'extension de maturité. Ces factures ont des maturités à moins d'un an. Au 30 juin 2017, l'encours des factures de cette quinzaine de fournisseurs s'élevait à 505 millions d'euros.

BILLETS DE TRESORERIE

Le Groupe a mis en place à la fin du premier trimestre 2016 un programme de billets de trésorerie réglementé par la Banque de France. Le Billet de Trésorerie est un titre de créance négociable, titre financier négociable sur un marché réglementé ou de gré à gré, qui représente un droit de créance. Sa maturité varie entre un jour et un an. La rémunération est libre (taux fixe, taux variable ou taux structuré) et dépendante du marché. Le placement et la négociation sont effectués par différents Brokers sélectionnés par la Société. La Banque de France veille au respect par les émetteurs des conditions d'émission.

Au 31 décembre 2016, le Groupe avait un encours de 249 millions d'euros. Au 30 juin 2017, le Groupe avait un encours de 758 millions d'euros.

Le Groupe utilise ces billets de trésorerie comme un moyen de financement court-terme.

AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers ont baissé de 225 millions d'euros au 31 décembre 2016 à 120 millions d'euros au 30 juin 2017. Au 31 décembre 2016, les deux principales composantes des Autres passifs financiers sont le crédit vendeur de 100 millions d'euros accordé par le précédent actionnaire d'Altice Media Group France et la valorisation Put/Call sur NextRadioTV. Le crédit vendeur a été remboursé au premier semestre 2017, ce qui explique l'essentiel de la baisse entre le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017. Le solde est constitué de diverses dettes non-matérielles des filiales du Groupe.

CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2017, les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 3 205 millions d'euros, contre des capitaux propres consolidés part du Groupe de 3 609 millions d'euros au 31 décembre 2016. Les mouvements de la période sont principalement :

- le résultat consolidé net de - 559 millions d'euros
- l'impact des instruments financiers pour 143 millions d'euros
- l'exercice de l'option de souscription d'actions pour 9 millions d'euros.

1.3.2.3 Présentation et analyse des principales catégories d'utilisation de la trésorerie du Groupe

1.3.2.3.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du Groupe se répartissent entre les catégories suivantes :

- *Réseau :* investissements pour l'amélioration, la rénovation, l'extension des capacités, l'expansion et l'entretien des réseaux du Groupe (fibre, réseau principal, DSL et mobiles), réalisés directement ou, pour certaines extensions de réseau, au travers de partenariats public-privé ;
- *Clients :* dépenses d'investissement liées aux achats de terminaux mobiles, aux équipements installés chez les clients B2B et B2C (équipement mobile, routeurs haut débit et décodeurs TV), ainsi qu'au raccordement des foyers pour les nouveaux clients B2C et à la création de liaisons fibre entre les sites des entreprises sur le segment B2B ; Plateformes de services : investissements dans les plateformes de télévision et de téléphonie fixe ; et
- *Autres :* dépenses d'investissement relatives aux projets sur le marché de gros et investissements divers.

Au titre des premiers semestres 2016 et 2017, les dépenses d'investissement du Groupe s'élevaient respectivement à 1 001 millions d'euros et 1 129 millions d'euros.

1.3.2.3.3 Paiement d'intérêts et remboursement d'emprunts

Le Groupe a versé des intérêts sur ses Dettes Senior d'un montant de 376 millions d'euros et 449 millions d'euros, respectivement, au titre du premier semestre 2016 et du premier semestre 2017. L'augmentation des intérêts payés sur le premier semestre 2017 est essentiellement due au paiement du premier coupon sur l'Obligation Senior 2026. L'Obligation 2026 avait été mise en place en avril 2016, mais aucun paiement n'était intervenu en 2016. Ainsi, le premier coupon correspondait à 274 jours d'intérêts courus.

Il a par ailleurs versé, au titre du remboursement de ses emprunts, 5 542 millions d'euros (les remboursements sur la ligne de crédit revolver sont comptés nets des tirages) et 2 180 millions, respectivement, au titre du premier semestre 2016 et du premier semestre 2017. Le remboursement intervenu en 2017 inclut principalement le refinancement d'avril 2017 tandis que le remboursement de 2016 correspond principalement aux refinancements d'avril et mai 2016. Le remboursement du crédit vendeur de 100 millions d'euros accordé par le précédent actionnaire d'Altice Media Group France a été comptabilisé comme une acquisition car considéré comme un complément de prix.

Il est à noter quelques paiements ou recettes exceptionnels sur le premier semestre 2016. Le Groupe a reçu de diverses contreparties bancaires le paiement d'une soulte de 102 millions en janvier 2016 provenant du swap taux fixes contre variables sur la période 2019 à 2022 pour les Obligations 2022 et 2024 conclu en juillet 2015. Le Groupe a payé une pénalité de remboursement anticipé de 88 millions de dollars américains sur le remboursement des Obligations 2019 correspondant 3,566% du principal (2 400 millions de dollars américains). Enfin, le Groupe a payé 67 millions d'euros de frais et commissions dans le cadre du refinancement d'avril 2016.

En 2017, il n'y a pas eu de paiement exceptionnel lié aux emprunts.

1.3.2.3.4 Financement du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement correspond principalement à la valeur des stocks, majorée des créances clients et des autres créances opérationnelles, et diminuée des dettes fournisseurs et des autres dettes opérationnelles. Structurellement, le besoin en fonds de roulement du Groupe reflète les différences entre ses activités. Sur le segment B2C, le Groupe génère du fonds de roulement parce que ses clients B2C disposent de délais de paiement plus courts (généralement cinq jours), tandis que sur le segment B2B, le Groupe consomme du fonds de roulement car ses clients B2B disposent de délais de paiement plus longs. Grâce à l'opération de titrisation conclue avec Ester Finance Titrisation, le Groupe réduit d'environ 40 jours ses délais d'encaissement pour sa principale filiale opérant dans le segment entreprise SFR SA. À travers la mise en place du Reverse Factoring pour sa principale filiale SFR SA, le Groupe a étendu ces délais de paiement de ces fournisseurs. En plus de ces deux instruments de financement, le Groupe finance généralement son besoin en fonds de roulement grâce à ses flux de trésorerie opérationnels.

Au premier semestre 2017, le Groupe a consommé 228 millions d'euros de fonds de roulement en incluant les opérations de Titrisation. Au premier semestre 2016, le Groupe a consommé 235 millions d'euros de fonds de roulement en incluant les opérations de Titrisation et de Reverse Factoring. En excluant ces deux opérations, le Groupe aurait consommé 361 millions d'euros au premier semestre 2017 et 451 millions d'euros au premier semestre 2016. Structurellement, le Groupe a des variations négatives de ses besoins en fonds de roulement au premier semestre en raison des coûts commerciaux du quatrième trimestre payés au premier trimestre.

1.3.2.4 Flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie consolidés du Groupe au titre des semestres clos les 30 juin 2016 et 2017.

	Semestre clos le 30 juin	
(en millions d'euros)	**2016**	**2017**
Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles	1 469	1 118
Flux net de trésorerie affectés aux opérations d'investissements	(1 938)	(1 383)
Flux net de trésorerie affectés aux opérations de financement	564	194
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	95	(71)

FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES

Le tableau ci-après résume les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles consolidés du Groupe au titre des semestres clos les 30 juin 2016 et 2017.

	Semestre clos le 30 juin	
(en millions d'euros)	**2016**	2017
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts décaissés et impôts sur les sociétés	1 801	1 440
Variation du besoin en fonds de roulement (hors fournisseurs d'immobilisation, hors Titrisation, hors Reverse Factoring)	(323)	(181)
Impôts sur les sociétés décaissés	(8)	(141)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES	**1 469**	**1 118**

Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts décaissés et impôts sur les sociétés

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, impôts, dividendes et intérêts ont baissé de 360 millions d'euros, passant d'une entrée de trésorerie de 1 801 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016 à une entrée de trésorerie de 1 440 millions d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2016.

Variation du besoin en fonds de roulement

Le tableau ci-dessous présente les principaux postes de variation du besoin en fonds de roulement. La Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel impacte les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles. La variation du besoin en fonds de roulement fournisseurs d'immobilisation et le montant restant décaissé pour l'acquisition de 2*5Mhz dans la bande 700MHz impacte les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissements. La Titrisation et le Reverse Factoring impactent les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement.

	Semestre clos le 30 juin	
(en millions d'euros)	**2016**	2017
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	(323)	(181)
Variation du besoin en fonds de roulement fournisseurs d'immobilisation (a)	(244)	(180)
Prix pour le bloc de fréquence de la licence 700MHz inclus dans la variation du besoin en fonds de roulement fournisseurs d'immobilisation	117	-
Titrisation et Reverse Factoring (b)	216	133
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**(235)**	**(228)**

(a) Inclus dans les flux d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie consolidé
(b) Inclus dans les flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidé

La variation du besoin en fonds de roulement global a été stable entre le premier semestre 2017 et le premier semestre 2016 passant d'une sortie de trésorerie de 235 millions d'euros au premier semestre 2016 à une sortie de trésorerie de 228 millions d'euros au premier semestre 2017.

Impôts sur les sociétés décaissés

Les décaissements d'impôts sur les sociétés se sont élevés à 141 millions d'euros au cours du semestre clos le 30 juin 2017 contre 8 millions d'euros au cours du semestre clos le 30 juin 2016.

Cette augmentation est notamment liée au paiement du solde d'impôt sur les sociétés 2016 et des acomptes d'impôt sur les sociétés des entités Presse du Groupe.

FLUX NETS DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-après résume les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissements consolidés du Groupe au titre des semestres clos les 30 juin 2016 et 2017.

	Semestre clos le 30 juin	
(en millions d'euros)	**2016**	2017
Dépenses d'investissement (hors bloc de fréquences)	(1 001)	(1 129)
Cession d'actifs	21	22
Acquisition de sociétés	(717)	(128)
Cessions de sociétés	0	34
Investissements financiers (nets)	2	(2)
Variation du besoin en fonds de roulement fournisseurs d'immobilisation	(128)	(180)
Paiement partiel pour le bloc de fréquence de la licence 700MHz	(117)	-
FLUX NET DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(1 938)	(1 383)

Dépenses d'investissement

La trésorerie utilisée au titre des dépenses d'investissement a augmenté de 128 millions d'euros, passant d'une sortie de trésorerie de 1 001 millions d'euros pour le semestre clos en juin 2016 à une sortie de trésorerie de 1 129 millions d'euros pour le semestre clos en juin 2017. Cette augmentation résulte d'une accélération des investissements dans les réseaux fixes et mobiles du Groupe.

Acquisition de sociétés

Au premier semestre 2016, le Groupe a réalisé trois acquisitions de société majeures pour un prix d'acquisition hors dette nette de 839 millions d'euros financée en partie par des crédits vendeurs. 717 millions d'euros représentent le montant financé par la trésorerie propre du Groupe seule, hors crédits vendeurs.

Au premier semestre 2017, le Groupe a remboursé le crédit vendeur de 100 millions d'euros accordé par le précédent actionnaire d'Altice Media Group pour 100 millions d'euros. Le Groupe a aussi participé à des augmentations de capital pour certaines de ces filiales pour un montant total de 23 millions d'euros.

Cession de sociétés

Au premier semestre 2017, le Groupe a cédé son pôle presse B2B ainsi que les sociétés du groupe L'Etudiant.

Variation du besoin en fonds de roulement fournisseurs d'immobilisation et prix pour le bloc de fréquence de la licence 700MHz

Le 24 novembre 2015, l'ARCEP a délivré au Groupe une autorisation d'utilisation de fréquences dans une bande de 2*5MHz autour des fréquences de 700MHz. En contrepartie de cette autorisation, le Groupe s'est engagé auprès de l'ARCEP à payer une redevance d'utilisation fixe de 466 millions d'euros. Ce paiement exigible en quatre quarts entre janvier 2016 et décembre 2018. Le premier quart (116,5 millions d'euros) a été réglé en début d'année 2016. Le Groupe s'est aussi engagé à verser une redevance variable égale à 1 % du chiffre d'affaires réalisé sur les fréquences concernées.

FLUX NETS DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT

Le tableau ci-après résume les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement combinés du Groupe au titre des semestres clos les 30 Juin 2016 et 2017.

	Semestre clos le 30 juin	
(en millions d'euros)	**2016**	2017
Émissions d'actions	29	9
Émissions d'emprunts *	6 016	2 178
Remboursements d'emprunts *	(5 542)	(2 182)
Intérêts décaissés	(376)	(449)
Frais de remboursement anticipé	(79)	-
Soulte de swap	102	-
Titrisation	87	2
Reverse Factoring	129	131
Billets de Trésorerie	170	509
Autres	28	(4)
FLUX NETS DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	564	194

** Dans ce tableau, au 30 juin 2016, les flux liés au RCF sont présentés pour le flux net, soit en émissions soit en remboursements, contrairement à la présentation du tableau de flux de trésorerie consolidés qui ne compense pas ces flux.*

Émissions d'actions

Au premier semestre 2016, l'exercice de stock-options par certains managers du groupe a entraîné l'émission d'environ 2,2 millions d'actions nouvelles aux prix moyen de 12,78 euros conformément au plan de stock-options actuellement en vigueur.

Au premier semestre 2017, l'exercice de stock-options par certains managers du groupe a entraîné l'émission d'environ 0,8 million d'actions nouvelles aux prix moyen de 11,40 euros conformément au plan de stock-options actuellement en vigueur.

Émissions d'emprunts

Au cours du premier semestre 2016, le groupe avait mis en place les Obligations 2026 et les Prêts-à-Terme B7 en dollars américains et euros pour un total de 6 074 millions d'euros, générant une entrée de trésorerie de 6 016 millions d'euros nette des frais de mis en place décaissés pour 67 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2016, le Groupe avait aussi tiré sur sa ligne de crédit revolver à hauteur de 1 385 millions mais l'a remboursé intégralement. La variation de crédit revolver apparaît donc dans la ligne Remboursement des emprunts. Les encours sur la ligne de crédit revolver étaient nuls au 31 décembre 2016 ainsi qu'au 30 juin 2017.

Au cours du premier semestre 2017, le Groupe a mis en place les Prêts à terme B11 libellés en dollars américains et en euros pour un total de 2 172 millions d'euros, générant une entrée de trésorerie de 2 163 millions d'euros nette des frais de mis en place décaissés pour 9 millions d'euros. Le Groupe NextRadioTV a aussi tiré sur ses lignes bancaires pour un montant net total de 15 millions d'euros.

Remboursements des emprunts

Au cours du premier semestre 2016, le Groupe a remboursé 5 542 millions d'euros correspondant aux flux suivants :

- Refinancement d'avril 2016
  - Obligation 2019 de 2 400 millions de dollars américains, pour un équivalent de 1 736 millions d'euros
  - Dettes à Terme USD B1 et B2 de 2 568 millions de dollars américains pour un équivalent de 1 857 millions d'euros
  - Dettes à Terme EUR B1, B2 et B4 de 1 876 millions d'euros
- Remboursements conformément aux contrats de ses Emprunts à Terme (0,5% de l'encours initial) pour 23 millions d'euros
- Remboursement net de 50 millions d'euros sur la ligne de crédit revolver correspondant à un tirage de 1 385 millions d'euros et un remboursement de 1 435 millions d'euros

Au cours du premier semestre 2017, le Groupe a remboursé 2 182 millions d'euros correspondant aux flux suivants :

- Renégociation d'avril 2017
  - Prêt à Terme USD B7 de 1 414 millions de dollars américains pour un équivalent de 1 023 millions d'euros

- Prêts à Terme EUR B7 et B9 de 1 140 millions d'euros

- Remboursements conformément aux contrats de ses Emprunts à Terme (0,25% de l'encours initial par trimestre) pour 17 millions d'euros
- Remboursements de prêt bancaires du groupe NextRadioTV pour 2 millions d'euros

Intérêts décaissés

Le Groupe a payé des intérêts d'un montant de 449 millions euros au cours du premier semestre 2017, représentant une augmentation par rapport au premier semestre 2016 où le Groupe avait décaissé 376 millions d'euros, du fait du paiement du coupon tardif de l'Obligation 2026.

Le Groupe a reçu de diverses contreparties bancaires le paiement d'une soulte de 102 millions en janvier 2016 provenant du swap taux fixes contre variables sur la période 2019 à 2022 pour les Obligations 2022 et 2024 conclu en juillet 2015. Le Groupe a payé une pénalité de remboursement anticipé de 88 millions de dollars américains sur le remboursement des Obligations 2019 correspondant 3,566% du principal (2 400 millions de dollars américains).

Ainsi, le Groupe a payé 353 millions d'euros de frais financiers au premier semestre résultant de la prise en compte des intérêts payés (376 millions d'euros), de la soulte de swap reçue (102 millions d'euros) et du paiement de la pénalité de remboursement anticipé (79 millions d'euros).

Autres flux des activités financières

Au premier semestre 2016, ils incluent principalement l'augmentation de la dette de Titrisation (87 millions d'euros), l'augmentation des tirages sur le Reverse Factoring (129 millions d'euros), l'augmentation de l'encours des Billets de Trésorerie (170 millions d'euros) et l'augmentation des dépôts de garantie pour 32 millions d'euros

Au premier semestre 2017, ils incluent principalement l'augmentation de la dette de Titrisation (2 millions d'euros), l'augmentation des tirages sur le Reverse Factoring (131 millions d'euros), l'augmentation de l'encours des Billets de Trésorerie (509 millions d'euros), l'augmentation des dépôts de garantie (18 millions d'euros), le remboursement de certains crédit baux (sortie de trésorerie de 7 millions d'euros) et des intérêts financiers liés à ces financements (sortie de trésorerie de 16 millions d'euros).

1.4 Transactions avec les parties liées

Au cours du premier semestre 2017, les relations entre le Groupe SFR et les sociétés liées ont augmenté par rapport à celles du premier semestre 2016. Les variations significatives sont renseignées dans la note 16 de l'annexe semestrielle aux comptes consolidés, présentée en partie 2 du présent rapport semestriel.

1.5 Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations contenues dans le présent rapport financier semestriel ainsi que les facteurs de risques identifiés dans le chapitre 4 - Facteurs de risques du document de référence 2016 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2017 sous le numéro R.16-056.

Ces risques sont, à la date de publication du rapport financier semestriel, ceux dont le Groupe estime que la réalisation éventuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date de publication du présent rapport semestriel ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives, peuvent exister.

1.6 Évènements postérieurs à la clôture

Litige Sequalum : suite au rejet par le tribunal administratif des recours introduits par Sequalum à l'encontre des deux titres exécutoires émis par le Département au titre des pénalités (se référer à la note 15 - *Litiges*), un montant de 97 millions d'euros a été versé au Trésor Public au cours du mois de juillet 2017.

1.7 Perspectives d'avenir

Le Groupe va continuer à axer l'année 2017 sur la reconquête en favorisant la convergence, non seulement entre le Très Haut Débit fixe et le Très Haut Débit mobile, mais surtout entre les télécoms et les contenus. Le Groupe entend également mettre en œuvre sa nouvelle organisation qui lui permettra d'être plus réactif aux exigences du marché.

2
Informations financières

2.1 Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2017..... 34
2.2 Notes aux comptes intermédiaires consolidés condensés 39
2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017..... 56
2.4 Personne responsable du rapport financier semestriel et attestation..... 57
2.4.1 Personne responsable du rapport financier semestriel
2.4.2 Attestation de la personne responsable du rapport financier semestriel
2.4.3 Personne responsable de l'information financière

2.1 Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2017

ETAT DE PERFORMANCE FINANCIERE CONSOLIDEE

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Chiffre d'affaires	**5 469**	**5 296**
Achats et sous-traitance	(1 984)	(1 799)
Autres charges opérationnelles	(1 244)	(1 240)
Charges de personnel	(475)	(421)
Amortissements et dépréciations	(1 263)	(1 171)
Charges et produits non récurrents	(779)	(29)
Résultat opérationnel	**(276)**	**636**
Produits financiers	2	9
Coût de l'endettement brut	(413)	(717)
Autres charges financières	(24)	(31)
Résultat financier	**(435)**	**(739)**
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3)	1
Résultat avant impôt	**(715)**	**(102)**
Produits (Charges) d'impôts sur les sociétés	152	18
Résultat net des activités poursuivies	**(562)**	**(84)**
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-
Résultat net	**(562)**	**(84)**
■ Part du Groupe	**(559)**	**(90)**
■ Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	**(4)**	**6**
Résultat par action (en euros), part du Groupe		
Résultat net par action		
■ de base	(1,26)	(0,20)
■ dilué	(1,26)	(0,20)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Résultat net	**(562)**	**(84)**
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
Réserves de conversion	-	-
Couverture de flux de trésorerie	195	60
Impôt lié	(52)	(21)
Autres éléments liés aux entités mises en équivalence	-	-
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Écarts actuariels	-	-
Impôt lié	-	-
Résultat global	(418)	(45)
Dont :		
Résultat global, part du Groupe	*(415)*	*(51)*
Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	*(4)*	*6*

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
ACTIF		
Goodwill	11 146	11 146
Immobilisations incorporelles	7 268	7 600
Immobilisations corporelles	6 186	6 021
Titres mis en équivalence	50	46
Actifs financiers non courants	1 472	2 131
Impôts différés actifs	24	22
Autres actifs non courants	20	21
Actifs non courants	**26 165**	**26 986**
Stocks	212	235
Créances clients et autres créances	3 519	3 212
Créances d'impôts sur les sociétés	107	159
Actifs financiers courants	3	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	365	452
Actifs des activités destinées à être cédées	-	59
Actifs courants	**4 206**	**4 121**
Total Actif	30 372	31 107

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
PASSIF		
Capital social	443	443
Primes d'émission	5 396	5 388
Réserves	(2 634)	(2 221)
Capitaux propres, part du groupe	**3 205**	**3 609**
Intérêts ne donnant pas le contrôle	(43)	(37)
Capitaux propres consolidés	**3 162**	**3 572**
Emprunts et autres dettes financières non courants	16 386	17 171
Autres passifs financiers non courants	264	325
Provisions non courantes	663	840
Impôts différés passifs	488	615
Autres passifs non courants	691	617
Passifs non courants	**18 493**	**19 568**
Emprunts et dettes financières courants	374	485
Autres passifs financiers	1 749	1 155
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 036	5 139
Dettes d'impôts sur les sociétés	40	207
Provisions courantes	1 023	396
Autres passifs courants	496	540
Passifs liés aux activités destinées à être cédées	-	46
Passifs courants	**8 717**	**7 968**
Total Passif	30 372	31 107

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capitaux propres, part du groupe						
(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Autres éléments du résultat global	Total	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
Situation au 31 décembre 2015	**440**	**5 360**	**(1 461)**	**(84)**	**4 256**	**12**	**4 267**
Dividendes payés	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Résultat global	-	-	(90)	39	(51)	6	(45)
Émissions d'actions nouvelles	2	26	-	-	28	-	28
Rémunération en actions	-	-	2	-	2	-	2
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(184)	-	(184)	34	(150)
Situation au 30 juin 2016	**442**	**5 386**	**(1 732)**	**(45)**	**4 052**	**51**	**4 102**
Dividendes payés	-	-	-	-	-	(7)	(7)
Résultat global	-	-	(121)	(322)	(443)	(14)	(457)
Émissions d'actions nouvelles	-	2	-	-	2	-	2
Rémunération en actions	-	-	2	-	2	-	2
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(3)	-	(3)	(67)	(70)
Situation au 31 décembre 2016	**443**	**5 388**	**(1 854)**	**(367)**	**3 609**	**(37)**	**3 572**
Résultat global	-	-	(559)	144	(415)	(4)	(418)
Émissions d'actions nouvelles	1	8	-	-	9	-	9
Rémunération en actions	-	-	1	-	1	-	1
Rachat d'actions propres	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Autres mouvements	-	-	1	-	1	(2)	-
Situation au 30 juin 2017	443	5 396	(2 411)	(223)	3 205	(43)	3 162

DETAIL DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES LIEES AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	31 décembre 2015	30 juin 2016	Variation	31 décembre 2016	30 juin 2017	Variation
Instruments financiers de couverture	(129)	(69)	*60*	(498)	(303)	*195*
Impôt lié	44	24	*(21)*	140	88	*(52)*
Gains et pertes actuariels	3	3	-	(10)	(10)	-
Impôt lié	(3)	(3)	-	1	1	-
Ecarts de conversion	(1)	(1)	-	(2)	(2)	-
Eléments liés aux entités mises en équivalence	2	2	-	3	3	-
Total	(84)	(45)	*39*	(367)	(223)	*144*

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Résultat net, part du groupe	**(559)**	**(90)**
Neutralisations :		
Intérêts ne donnant pas le contrôle	(4)	6
Amortissements et provisions	1 725	1 141
Résultat des sociétés mises en équivalence	3	(1)
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	17
Résultat financier	435	739
Charges (Produits) d'impôts sur les sociétés	(152)	(18)
Autres éléments non monétaires	(40)	6
Impôts payés	(141)	(8)
Variation du besoin en fonds de roulement	(181)	(323)
Flux nets des activités opérationnelles	**1 118**	**1 469**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 129)	(1 001)
Acquisition d'entités consolidées nette de trésorerie acquise	(128)	(717)
Acquisition d'autres immobilisations financières	(18)	(3)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	22	21
Cession d'entités consolidées nette de trésorerie cédée	34	0
Cession d'autres immobilisations financières	16	6
Variation du BFR lié aux immobilisations corporelles et incorporelles	(180)	(244)
Flux nets des activités d'investissement	**(1 383)**	**(1 938)**
Rachat d'actions propres	(0)	0
Augmentations de capital	9	28
Souscription d'emprunts	2 178	7 401
Remboursement d'emprunts	(2 182)	(6 927)
Intérêts payés	(449)	(353)
Autres flux des activités financières (a)	638	414
Flux nets des activités de financement	**194**	**564**
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(71)	95
Effet de change sur la trésorerie en devises étrangères	**(0)**	**0**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en début de période	**400**	**229**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en fin de période	**329**	**325**
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*365*	*367*
dont découverts bancaires	*(36)*	*(43)*

(a) dont notamment 509 millions d'euros de billets de trésorerie au 30 juin 2017.

2.2 Notes aux comptes intermédiaires consolidés condensés

1.	Base de préparation des comptes consolidés	40
2.	Évènements significatifs de la période	41
3.	Mouvements de périmètre	44
4.	Réconciliation entre le résultat opérationnel et l'EBITDA Ajusté	44
5.	Informations sectorielles	45
6.	Résultat financier	46
7.	Impôts sur le résultat	46
8.	Résultat par action	46
9.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	47
10.	Actifs financiers non courants	47
11.	Capitaux propres	48
12.	Passifs financiers	48
13.	Instruments dérivés	51
14.	Provisions	51
15.	Litiges	52
16.	Transactions avec les parties liées	54
17.	Engagements et obligations contractuelles	55
18.	Entité consolidante	55
19.	Évènements postérieurs à la clôture	55

1. Base de préparation des comptes consolidés

SFR Group (ci-après « la Société » ou « le Groupe ») est une société anonyme de droit français constituée en août 2013 et dont le siège social est situé en France.

Issu du rapprochement entre Numericable et SFR, le Groupe SFR a pour ambition de créer, à partir du premier réseau en fibre optique et d'un réseau mobile de premier plan, le leader national de la convergence du Très Haut Débit fixe-mobile. Opérateur global, le Groupe est présent sur tous les segments du marché français des télécommunications grand public, entreprises, collectivités et marché de gros.

Le Groupe s'inscrit également dans un nouveau modèle de plus en plus intégré autour de la convergence Accès-Contenus. Son nouveau pôle SFR Media est composé de SFR Presse qui regroupe l'ensemble des activités presse du Groupe en France (Groupe L'Express, Libération, etc.) et NextRadioTV qui regroupe les activités audiovisuelles du Groupe en France (BFM TV, BFM Business, BFM Paris, RMC, RMC Découverte,..).
Coté sur Euronext Paris, au 30 juin 2017, SFR Group est détenu à 94,31% par le groupe Altice.

Cette note décrit l'évolution des principes comptables appliqués par le Groupe pour l'arrêté intermédiaire au 30 juin 2017 depuis l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2016.

1.1. Base de préparation des informations financières

Les comptes intermédiaires consolidés condensés au 30 juin 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 27 juillet 2017.

Les comptes intermédiaires consolidés condensés au 30 juin 2017 ont été établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 - *Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Ils doivent être lus en association avec les comptes consolidés annuels 2016 du Groupe.

Les comptes intermédiaires consolidés condensés ont été établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2016, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34.

1.2. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes du Groupe, la direction procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites en note *3 – Recours à des estimations et au jugement* des comptes consolidés au 31 décembre 2016. La direction révise ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 30 juin 2017 pourraient être sensiblement modifiées lors des prochains arrêtés, et les valeurs réelles pourront être différentes des valeurs estimées.

1.3. Nouvelles normes et interprétations

Textes appliqués au 1er janvier 2017

L'application au 1er janvier 2017 des normes et amendements d'application obligatoire (listés ci-dessous) n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes intermédiaires consolidés condensés du Groupe :

- Amendements à IAS 7 – *Initiative Informations à fournir :* L'objectif des amendements est de fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs résultant des activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie. Le Groupe a décidé de fournir aux lecteurs un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs financiers et les flux liés aux activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie.
- Amendements à la norme IAS 12 – *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.* Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôts

différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique.

- Améliorations annuelles du cycle 2014-2016 : notamment sur la norme *IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* portant sur la clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir.

Textes non encore appliqués

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB et l'IFRS IC, mais non encore entrées en vigueur et qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers :

- la norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* applicable pour les exercices ouverts au 1er janvier 2018 ; En mai 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la norme IFRS 15, qui établit un modèle unique et complet en cinq étapes pour la comptabilisation des revenus provenant de contrats conclus avec des clients. La norme IFRS 15 remplacera toutes les orientations actuelles de comptabilisation du revenu, y compris IAS 18 *Revenus*, IAS 11 *Contrats de Construction* et les Interprétations y afférentes lors de son entrée en vigueur.

  Le principe de base de la norme IFRS 15 est la comptabilisation du revenu par une entité pour décrire le transfert de biens ou de services promis à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

  Ces effets sont analysés dans le cadre d'un projet à l'échelle du Groupe Altice pour la mise en œuvre de cette nouvelle norme selon les différents types de revenus significatifs dans toutes les zones géographiques. La phase d'évaluation est terminée et le plan de mise en œuvre, comprenant le développement de nouveaux outils informatiques, est en cours.

  La description des impacts par segments a été présentée dans les comptes consolidés annuels de SFR Group au 31 décembre 2016.

  Le Groupe a décidé d'adopter la norme sur la base d'une approche rétrospective complète. A ce stade, il n'est pas encore possible d'avancer une estimation des effets quantitatifs ; néanmoins, le Groupe anticipe que les impacts de la nouvelle norme seront significatifs :

  - L'impact sur le chiffre d'affaires provient de l'activité mobile : l'allocation du revenu provenant de contrats à éléments multiples, entre ses différentes composantes à savoir, au téléphone et au service, sera basée sur leur prix de vente respectif pris séparément, ce qui entraîne une plus grande allocation de revenu au téléphone ;
  - Il y aura également un effet au niveau du *timing* de la comptabilisation du revenu, le mobile étant livré dès le début de l'abonnement (le revenu total ne changera pas dans la plupart des cas).

  L'application rétrospective de la norme aura pour effet une augmentation significative des capitaux propres du premier exercice présenté principalement liée :

  - aux contrats à éléments multiples dans l'activité mobile,
  - à la capitalisation de commissions qui sera élargie par rapport au modèle de capitalisation actuel, ainsi qu'à un changement dans le rythme de dépréciation de ces commissions.
- la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 ;
- la norme IFRS 16 – *Contrats de location* applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019.

Les effets de l'implémentation de ces nouvelles normes font l'objet d'une analyse dans le cadre de projets à l'échelle du Groupe. Il n'est pas possible de fournir une estimation raisonnable des impacts sur les états financiers tant que ces projets ne seront pas finalisés. Pour plus de détails, se référer à la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2016.

2. Évènements significatifs de la période

Le 30 janvier 2017, SFR et NextRadioTV ont annoncé une nouvelle étape dans le partenariat stratégique qui les lie

Le 30 janvier 2017, NextRadioTV et SFR Group ont annoncé avoir soumis au CSA une demande d'agrément pour franchir une nouvelle étape dans leur partenariat stratégique au terme de laquelle SFR a le projet de porter à 100% sa participation dans le capital de la holding GNP. L'Autorité de la concurrence a donné son accord au cours du second trimestre.

La mise en œuvre de cette étape est la suite logique du partenariat conclu en juillet 2015 avec le Groupe Altice et reflète l'évolution du contexte national et international dans le secteur des télécommunications et de l'audiovisuel.

La première phase a été fructueuse puisqu'elle a permis en quelques mois seulement à NextRadioTV de lancer trois nouvelles chaînes qui rencontrent un vif succès : BFM Sport, BFM Paris et SFR Sport 1.

La phase suivante permettra de lancer des nouveaux projets et de renforcer les moyens des antennes existantes.

Décision de l'Autorité de la concurrence contre Altice et SFR Group du 8 mars 2017

Par décision n° 14-DCC-160 du 30 octobre 2014, l'Autorité de la concurrence a autorisé la prise de contrôle exclusif de SFR par Numericable Group, filiale du groupe Altice. Cette autorisation était assortie d'un certain nombre d'engagements, dont ceux objets de la procédure ouverte par l'Autorité de la concurrence relative à l'exécution du contrat de co-investissement conclu entre SFR et Bouygues Telecom le 9 novembre 2010 (« Contrat Faber »). Aux termes de ce Contrat, SFR et Bouygues Telecom avaient convenu de co-investir dans le déploiement d'un réseau horizontal en fibre optique sur un nombre défini de communes situées en zone très dense.

Dans la mesure où Numericable était déjà largement présent avec les offres très haut débit de son réseau câble (FTTB) dans cette zone très dense, l'Autorité a considéré, que la prise de contrôle de SFR par Numericable pouvait remettre en cause l'incitation de SFR à honorer ses engagements vis-à-vis de ses co-investisseurs et notamment Bouygues. Pour remédier à ce risque potentiel, l'Autorité a donc souhaité la souscription d'engagements destinés à garantir que le nouveau groupe adultérait les immeubles souhaités par Bouygues Telecom dans le cadre du Contrat. Ces engagements ont plus précisément porté sur trois points :

- L'obligation de réaliser les prestations d'adduction des points de mutualisation (PM) livrés au 30 octobre 2014 dans un délai de deux ans ;
- La rédaction d'un avenant au contrat Faber permettant à Bouygues Telecom de commander une liste d'immeuble de son choix pour l'adduction de PM livrés après le 30 octobre 2014 dans un délai de trois mois (sauf difficultés d'exécution) ;
- Assurer la maintenance de l'infrastructure FTTH de manière transparente et non discriminatoire au moyen d'indicateurs de qualité à mettre en place à cette fin.

Par décision n°15-SO-14 du 5 octobre 2015, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office des conditions dans lesquelles est assuré par Altice et SFR group le respect des engagements.

Par décision n°17-D-04 du 8 mars 2017, l'Autorité de la concurrence a décidé de sanctionner Altice et SFR Group à hauteur de 40 millions d'euros, et d'infliger des astreintes par jour de retard, pour ne pas avoir respecté ses engagements relatifs au contrat « Faber ». Ce montant a été provisionné dans les comptes dès le 31 mars 2017 et a été réglé au cours du second trimestre.

Un référé a été déposé le 13 avril 2017 devant le Conseil d'Etat. Le juge des référés du Conseil d'Etat a dit n'y avoir lieu à référé. Le Conseil d'Etat prévoit de se prononcer sur la requête au fond avant le 13 septembre prochain (soit dans le délai rapide de cinq mois).

Décision du tribunal administratif concernant le paiement de 96,6 millions d'euros de pénalités à payer par Sequalum au département des Hauts-de-Seine

Par deux jugements en date du 16 mars 2017, le tribunal administratif de Cergy Pontoise a rejeté les recours introduits par Sequalum à l'encontre des deux titres exécutoires émis par le Département 92 au titre des pénalités, et ce, pour des montants de 51,6 millions d'euros et 45,1 millions d'euros. La société Sequalum a interjeté appel de ces jugements devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Se référer à la Note 15 - *Litiges* et à la Note 19 - *Évènements postérieurs à la clôture*.

Restructuration

Le 4 août 2016, un accord a été signé entre la direction et certaines organisations syndicales représentatives du pôle Telecom de SFR Group, en vue de permettre au Groupe de s'adapter plus rapidement aux exigences du marché des télécoms en se dotant d'une organisation plus compétitive et plus efficace. Cet accord réitère les engagements de maintien de l'emploi jusqu'au 1er juillet 2017 pris lors du rachat de SFR et définit les garanties d'accompagnement internes et les modalités de départs volontaires mises en œuvre dès le second semestre 2016. Cet accord prévoit trois étapes :

1 - la réorganisation de la distribution, présentée aux représentants du personnel en septembre 2016, a donné lieu à un plan de départs volontaires dès le 4ème trimestre 2016 et s'est accompagné d'une modification des canaux de ventes et de la fermeture de boutiques ;

2 - la préparation d'un nouveau plan de départs volontaires qui serait lancé en juillet 2017, avec au préalable la possibilité pour les salariés qui souhaiteraient bénéficier de ce plan de demander la suspension de leur contrat de travail dès le 4ème trimestre 2016 afin de poursuivre leur projet professionnel à l'extérieur de l'entreprise ; et
3 - une période entre juillet 2017 et juin 2019 au cours de laquelle des salariés pourraient également bénéficier d'un plan de départs volontaires, selon des modalités à définir.
En toute hypothèse, le Groupe s'est engagé à ce que le pôle Telecom de SFR ne compte pas moins de 10 000 salariés au cours de cette période.

La première étape de cet accord, à savoir la réorganisation de la distribution, s'est clôturée fin mars 2017, avec la validation du départ d'environ 800 collaborateurs. Un montant résiduel de 58 millions d'euros lié à la restructuration de la Distribution, en charges à payer (53 millions d'euros) d'une part et en provisions pour risques et charges d'autre part, (5 millions d'euros) est inscrit dans nos comptes à fin juin 2017.
De plus, l'accord GPEC Groupe a été signé le 1er février 2017 par la majorité des organisations syndicales représentatives du personnel du pôle Telecom de SFR Group. Il précise notamment les dispositifs de mobilité externe proposés aux collaborateurs pendant la période précédant le 30 juin 2017. 1 360 salariés ont bénéficié, au 30 juin 2017, du dispositif de Mobilité Volontaire Sécurisée (MVS : suspension du contrat de travail) dans le cadre de la GPEC et bénéficieront de façon prioritaire du PDV s'ils restent éligibles à sa date d'entrée en vigueur.
Enfin le Livre 2, qui prévoit l'organisation cible du pôle Telecom de SFR a été remis aux Instances Représentatives du Personnel le lundi 3 avril. Les commissions de validation des dossiers ont commencé au mois de juillet ; le départ d'environ 2 000 personnes supplémentaires (hors MVS) est attendu avant fin novembre, date de fin du plan. Ce plan de départs volontaires a fait l'objet d'une provision pour restructuration d'un montant de 742 millions d'euros. En parallèle, la provision pour retraite a fait l'objet d'une reprise de 47 millions d'euros.

Renégociation de prêts à terme

Le 18 avril 2017, le Groupe SFR a renégocié une partie de ces Prêts à Terme. SFR Group a remplacé deux prêts à Terme existants, le TL B7 USD et le TL B9 EUR avec deux nouveaux Prêts à Terme, le TL B11 USD et le TL B11 (SG) EUR. L'encours du TL B7 USD était de 1 414 millions de dollars américains au moment de cette renégociation et l'encours du TL B9 EUR de 296 millions d'euros. Les nouvelles tranches de TL B11 USD et le TL B11 (SG) EUR ont pour taille respective 1 420 millions de dollars américains et 300 millions d'euros. Ypso France a remplacé son Prêt à Terme existant le TL B7 EUR par un nouveau Prêt à Terme le TL B11 (YF) EUR. Au moment de cette renégociation, l'encours du TL B7 EUR était de 843 millions d'euros. La nouvelle tranche a pour taille 845 millions d'euros.

Ces renégociations ont permis d'étendre les maturités des Prêts à Terme :

- TL B7 USD avait pour maturité Janvier 2024. La nouvelle tranche TL B11 USD a pour maturité juillet 2025 : un gain de 18 mois ;
- TL B9 EUR avait pour maturité Juillet 2023. La nouvelle tranche TL B11 (SG) EUR a pour maturité juillet 2025 : un gain de 24 mois ;
- TL B7 EUR avait pour maturité avril 2023. La nouvelle tranche TL B11 (YF) EUR a pour maturité juillet 2025 : un gain de 27 mois.

Ces renégociations ont aussi permis de réduire les coûts de ces Prêts à Terme :

- TL B7 USD portait intérêt de LIBOR (avec un plancher de 0,75%) + marge 4,25%. La nouvelle tranche TL B11 USD porte intérêt de LIBOR (avec un plancher de 0%) + une marge de 2,75%. Il s'agit d'un gain de 1,50% en notant qu'au moment de la renégociation le LIBOR 3 mois était supérieur à l'ancien plancher de 0,75% ;
- TL B9 EUR portait intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0,75%) + marge 3,25%. La nouvelle tranche TL B11 (SG) EUR porte intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0%) + une marge de 3,00%. Il s'agit d'un gain de 0,25% sur la marge mais aussi de 0,75% avec la réduction du plancher car l'EURIBOR 3 mois était négatif au moment de la renégociation ;
- TL B7 EUR portait intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0,75%) + marge 3,75%. La nouvelle tranche TL B11 (YF) EUR porte intérêt de EURIBOR (avec un plancher de 0%) + une marge de 3,00%. Il s'agit d'un gain de 0,75% sur la marge mais aussi de 0,75% avec la réduction du plancher car l'EURIBOR 3 mois était négatif au moment de la renégociation.

Au plan comptable, ces opérations ont été analysées comme une simple modification de la dette existante.

Les améliorations des conditions des dettes du Groupe ont permis d'augmenter la maturité moyenne de la dette de SFR de 7 à 7,3 ans et baisser le coût moyen de 5,2% à 4,9%.

Les encours en dollars américains n'ayant pas matériellement évolué avant et après la renégociation, il n'y a pas eu de modification du portefeuille de couverture.

Closing de la cession des activités Presse B2B

Le 28 avril 2017, conformément à ce qui avait été annoncé fin 2016 (se référer à la note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2016), le Groupe SFR a cédé l'Etudiant et les sociétés composant la division B2B de Newsco à la holding Coalition Media Group, détenue majoritairement par Marc Laufer, et pris une participation de 25% dans cette holding. A cette occasion, le crédit vendeur contracté lors de l'acquisition de AMGF pour 100 millions d'euros a été intégralement remboursé. Le Groupe a enregistré une plus-value de cession de 23 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs destinés à être cédés et les passifs liés aux actifs destinés à être cédés avaient été positionnés au 31 décembre 2016 sur les lignes ad' hoc de l'état de situation financière pour un montant de, respectivement, 59 millions d'euros et 46 millions d'euros ; l'impact sur l'état de performance financière et le tableau des flux de trésorerie n'étant pas majeur, ces états n'avaient pas été retraités au 31 décembre 2016.

Rebranding Altice

Altice NV a dévoilé sa nouvelle stratégie de marque d'Altice qui vient incarner la transformation du Groupe : d'une société holding regroupant une diversité d'actifs et de marques à travers le monde à la constitution d'un Groupe mondial intégré, à la marque unique, Altice.

Le nom, la marque et le logo Altice remplaceront les marques existantes au sein de chacune des filiales. Il est prévu une période de transition entre la marque SFR et la marque Altice jusqu'à la fin du second trimestre 2018.
Les marques B2B deviendront Altice Business. Certaines marques télécoms (Red, Next TV), les marques de médias (i24News, BFMTV, RMC ...) et les marques de presse (Libération, L'Express, ...) seront conservées.
Le Conseil d'administration réuni le 22 mai 2017 a approuvé le changement de marque proposé par Altice.
Compte tenu de la durée résiduelle d'utilisation de la marque SFR par le Groupe, l'amortissement accéléré de la marque SFR a été constaté dès la clôture semestrielle. La charge s'élève à 103 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 35 millions d'euros si l'amortissement n'avait pas été accéléré.

3. Mouvements de périmètre

Sur la période de six mois close le 30 juin 2017, les principales variations du périmètre, tel que détaillé en note 35 – *Liste des entités consolidées* des comptes consolidés annuels 2016 du Groupe, concernent la cession des activités Presse B2B et la mise en équivalence de Coalition Media Group (se référer à la note précédente).

4. Réconciliation entre le résultat opérationnel et l'EBITDA Ajusté

Le tableau suivant présente le passage entre le résultat opérationnel issu des comptes consolidés et l'EBITDA Ajusté :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Résultat opérationnel	**(276)**	**636**
Amortissements et dépréciations	1 263	1 171
Coûts de restructuration (a)	707	22
Coûts relatifs aux plans de stock-options	1	2
Autres coûts non récurrents (b)	78	12
EBITDA ajusté	1 773	1 844

(a) Comprend notamment la constatation de la provision pour le plan de départs volontaires Telecom (-742 millions d'euros) et la reprise de la provision retraite (47 millions d'euros) ;
(b) Comprend notamment des coûts liés aux litiges (51 millions d'euros) et les plus ou moins-values des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles hors cessions liées à la mutualisation des réseaux (32 millions d'euros).

5. Informations sectorielles

Au 30 juin 2017, l'activité du Groupe s'articule autour des secteurs opérationnels suivants :

- Activités B2C
- Activités B2B
- Wholesale
- Médias

Les tableaux suivants présentent la ventilation du chiffre d'affaires et de l'EBITDA Ajusté selon les secteurs opérationnels définis par le Groupe. Pour mémoire, ces deux agrégats sont les indicateurs de performance utilisés et suivis par le Groupe pour le pilotage des activités opérationnelles.

Pour mémoire, les entités NextRadioTV et SFR Presse ayant été respectivement acquises fin avril 2016 et fin mai 2016, les données à fin juin 2016 présentées ci-dessous n'intègrent que un à deux mois d'activité de ces sous-groupes.

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France.
Sa ventilation par secteurs opérationnels avant éliminations intra-sectorielles est la suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
B2C	3 871	3 607
B2B	1 005	1 050
Wholesale	971	875
Médias	275	69
Elimination intra-secteurs	(654)	(305)
Total	5 469	5 296

Le chiffre d'affaires contributif est ventilé comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
B2C	3 556	3 576
B2B	970	1 024
Wholesale	678	628
Médias	264	68
Total	5 469	5 296

5.2. EBITDA Ajusté

L'EBITDA Ajusté contributif se décompose de la manière suivante :

	30 juin	30 juin

(en millions d'euros)	2017	2016
B2C	1 156	1 209
B2B	320	371
Wholesale	257	250
Médias	39	14
Total	1 773	1 844

6. Résultat financier

Le résultat financier est détaillé comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Coût de l'endettement brut	**(413)**	**(717)**
Produits financiers	**2**	**9**
Provisions et désactualisations	(7)	(15)
Autres	(17)	(16)
Autres charges financières	**(24)**	**(31)**
Résultat financier	(435)	(739)

Le coût de l'endettement brut ressort en baisse, passant de 717 millions d'euros au premier semestre 2016 à 413 millions d'euros au premier semestre 2017. Cette diminution du coût de l'endettement brut est une conséquence :

- de la variation négative de la valeur de certains instruments dérivés et de la réalisation de certains instruments dérivés au cours du premier trimestre 2016
- du refinancement d'avril 2016 qui avait entraîné l'amortissement accéléré de frais financiers liés à la mise en place des financements, des frais de remboursement anticipé de l'Obligation 2019 et une charge de 85 millions d'euros sur l'extinction de l'instrument de couverture de cette obligation.
- de la baisse des intérêts des dettes senior qui représentent 377 millions d'euros au premier semestre 2017 contre 394 millions d'euros au premier semestre 2016. Cette baisse résulte des différents refinancements effectués au cours de 2016 et début 2017 ainsi qu'au recours aux Billets de Trésorerie au lieu du RCF.

7. Impôts sur le résultat

Lors des arrêtés intermédiaires, la charge ou le produit d'impôt sur le résultat est déterminé selon les principes définis par la norme IAS 34, sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice, retraité des éléments ponctuels de la période (lesquels sont enregistrés dans la période où ils se sont produits).

8. Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le calcul du résultat utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	(559)	(90)
Impact des instruments dilutifs :		
Plans d'options de souscription d'actions (a)	-	-
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	(559)	(90)

(a) Compte tenu de l'évolution du cours de l'action entre les dates d'attribution et la date de clôture de la période et de la valorisation des plans, les différents plans d'options de souscriptions d'actions accordées à fin juin 2017 sont non dilutifs.

Le tableau ci-dessous fournit le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

(nombre d'actions)	30 juin 2017	30 juin 2016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	442 751 190	441 477 580
Effet des instruments dilutifs :		
Plans d'options de souscription d'actions (a)	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et dilutives	442 751 190	441 477 580

(a) Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation n'a pas été retraité du nombre de stocks options levés durant les six premiers mois de 2017 car les différents plans d'options de souscriptions d'actions accordées à fin juin 2017 sont non dilutifs.

9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Disponibilités	293	314
Équivalents de trésorerie (a)	72	138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	365	452

(a) Les équivalents de trésorerie correspondent principalement à des OPCVM monétaires.

10. Actifs financiers non courants

Le montant des actifs financiers non courants est détaillé comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Instruments dérivés actifs (a)	1 226	1 886
Autres (b)	246	244
Actifs financiers non courants	1 472	2 131
Autres actifs non courants	20	21
Total Autres actifs non courants	1 492	2 151

(a) Se référer à la note 13 - Instruments dérivés.
(b) Inclut les garanties accordées par Vivendi pour 124 millions d'euros.

11. Capitaux propres

Au 30 juin 2017, suite à l'exercice de stock-options et sur la base du nombre d'actions émises à cette date, le capital social de SFR Group s'élève à 443 318 732 euros, divisé en 443 318 732 actions ordinaires d'un montant nominal de un euro.

11.1. Evolution du capital

Date	Opération	Nombre d'actions émises
31 décembre 2016		**442 532 156**
De janvier à juin	Exercice d'options de souscription d'actions	786 576
30 juin 2017		443 318 732

11.2. Actions propres

Le Groupe a conclu début 2014 un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas en vue de favoriser la liquidité de ses titres et la régularité de leurs cotations sur le marché NYSE Euronext Paris.
Au 30 juin 2017, le Groupe détient 54 389 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

12. Passifs financiers

12.1. Ventilation des passifs financiers

Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

	Courants		Non courants		Total	
(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016	30 juin 2017	31 décembre 2016	30 juin 2017	31 décembre 2016
Emprunts obligataires	283	403	11 448	12 197	11 730	12 600
Emprunts bancaires (a)	91	82	4 507	4 736	4 598	4 818
Instruments dérivés	-	-	431	237	431	237
Emprunts et dettes financières	**374**	**485**	**16 386**	**17 171**	**16 760**	**17 655**
Dettes de location financement	43	43	33	40	76	83
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	46	46	46	46
Dépôts de garantie reçus de clients	49	38	157	151	207	188
Découverts bancaires	36	52	-	-	36	52
Dettes de titrisation	265	263	-	-	265	263
Dettes de reverse factoring	505	374	-	-	505	374
Billets de trésorerie	758	249	-	-	758	249
Divers (b)	92	136	28	89	120	225
Autres passifs financiers	**1 749**	**1 155**	**264**	**325**	**2 013**	**1 480**
Passifs financiers	2 122	1 640	16 651	17 496	18 773	19 136

(a) Ces montants incluent 52 millions d'euros de dette bancaire de NextRadioTV dont 30 millions d'euros à court-terme.
(b) Ce montant inclut 59 millions d'euros de valorisation des promesses d'achat et de vente reprises dans le cadre de l'acquisition de NextRadioTV.

Les passifs financiers émis en dollars sont convertis au taux de clôture suivant :

- Au 30 juin 2017 : 1 € = 1,1413 USD

- Au 31 décembre 2016 : 1 € = 1,0541 USD

12.2. Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016 *
Emprunts obligataires	11 507	12 273
Emprunts bancaires	4 646	4 886
Dettes de location-financement	76	83
Billets de trésorerie	758	249
Découverts bancaires	36	52
Autres passifs financiers	83	71
Éléments du passif contributifs à l'endettement financier net (a)	**17 106**	**17 614**
Disponibilités et équivalents de trésorerie	365	452
Instruments dérivés - effet de change, nets	1 368	2 367
Éléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)	**1 733**	**2 819**
Endettement financier net (a) – (b)	**15 373**	**14 795**

** Retraité des comptes courants financiers qui sont désormais exclus de la définition de l'endettement financier net.*

(a) Les éléments du passif correspondent au montant nominal des passifs financiers hors intérêts courus, impact du TIE, TSDI, dettes liées à l'exploitation (dépôts de garantie, dettes de titrisation et de reverse factoring notamment) et dettes liées à l'acquisition de AMGF et ACL. Tous ces passifs sont convertis au cours de clôture. Se référer à la note 12.3 – Réconciliation entre les passifs financiers nets et l'endettement financier net.

(b) Les éléments de l'actif incluent les disponibilités et équivalents de trésorerie ainsi que la quote-part de la juste valeur des instruments dérivés relative aux effets de change (1 368 millions d'euros au 30 juin 2017 et 2 367 millions d'euros au 31 décembre 2016). La quote-part de la juste valeur des instruments dérivés relative aux effets de taux de (574) millions d'euros au 30 juin 2017 et (718) millions d'euros au 31 décembre 2016 n'est pas prise en compte.

12.3. Réconciliation entre les passifs financiers nets et l'endettement financier net

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre les passifs financiers nets présentés au bilan et l'endettement financier net :

(en millions d'euros	Note	30 juin 2017	31 décembre 2016 *
Passifs financiers	12.1	18 773	19 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	(365)	(452)
Instruments dérivés - actif	10	(1 226)	(1 886)
Passifs financiers nets - bilan consolidé		**17 182**	**16 797**
Retraitements :			
Instruments dérivés, nets - effet taux		(574)	(718)
Intérêts courus		(344)	(470)
TIE		217	241
TSDI		(46)	(46)
Dépôts de garantie		(207)	(188)
Titrisation		(265)	(263)
Reverse factoring		(505)	(374)
Dettes liées à l'acquisition de titres		(77)	(180)
Dividendes à payer		(2)	(2)
Comptes courants financiers		(5)	(1)
Autres		(1)	(2)
Endettement financier net		**15 373**	**14 795**

** Retraité des comptes courants financiers qui sont désormais exclus de la définition de l'endettement financier net.*

12.4. Réconciliation entre la variation des passifs financiers et les flux liés au financement

Pour répondre aux dispositions des amendements de la norme IAS 7, ce tableau présente le rapprochement entre la variation des passifs financiers et les flux liés au financement présentés dans le tableau des flux de trésorerie.

	31 décembre	Tableau des flux de trésorerie			30 juin
(en millions d'euros)	2016	Flux nets - financement	Autres flux	Autres flux non cash	2017
Emprunts et autres dettes financières non courants	17 171	(4)	-	(781) [2]	16 386
Autres passifs financiers non courants	325	14	-	(75)	264
Passifs financiers non courants	**17 496**	**10**	**-**	**(856)**	**16 651**
Emprunts et dettes financières courants	485	(449)	-	338 [3]	374
Autres passifs financiers courants	1 155	632	(110) [1]	71	1 749
Passifs financiers courants	**1 640**	**183**	**(110)**	**409**	**2 122**
Total passifs financiers	19 136	193	(110)	(447)	18 773

1) *Dont remboursement de dettes sur acquisition de titres pour -105 millions d'euros ;*
2) *Dont effets de change pour -998 millions d'euros, TIE pour 30 millions d'euros et instruments dérivés passif pour 194 millions d'euros ;*
3) *Dont intérêts courus pour 377 millions d'euros et impact swap pour -49 millions d'euros.*

12.5. Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des instruments financiers du Groupe :

	30 juin 2017		31 décembre 2016	
(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs				
Créances clients et autres créances*	3 117	3 117	2 994	2 994
Instruments dérivés actif	1 226	1 226	1 886	1 886
Actifs financiers non courants	246	246	244	244
Autres actifs non courants	20	20	21	21
Actifs financiers courants	3	3	4	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	365	365	452	452
Passifs				
Emprunts et autres dettes financières non courants [1]	15 955	16 711	16 934	17 322
Instruments dérivés passif	431	431	237	237
Autres passifs financiers non courants	264	264	325	325
Autres passifs non courants *	237	237	225	225
Emprunts et dettes financières courants	374	374	485	485
Autres passifs financiers courants	1 749	1 749	1 155	1 155
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 036	5 036	5 139	5 139
Autres passifs courants *	35	35	55	55

* *Hors charges et produits constatés par avance.*

Au regard de la juste valeur des actifs et passifs financiers, aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de la période de six mois close le 30 juin 2017 (notamment pas de transfert du niveau de juste valeur et pas de changement dans les techniques d'évaluations utilisées).

13. Instruments dérivés

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés :

Note	*(en millions d'euros)* Natures de Swap	Elément sous-jacent	30 juin 2017	31 décembre 2016
25.2	Cross-currency Swaps	Obligations 2019 en USD	na	na
		Obligations 2022 en USD	519	761
		Obligations 2024 en USD	177	260
		Obligations 2026 en USD	155	468
		Emprunt Janvier 2025 en USD	(31)	1
		Emprunt Janvier 2025 en USD	(38)	42
		Emprunt Juillet 2025 en USD	204	309
		Taux fixe – taux variable USD	(191)	(190)
25.3	Swaps de taux	Taux fixe – EURIBOR 3 mois	0	0
		Instruments dérivés actifs	1 226	1 886
		Instruments dérivés passifs	(431)	(237)
		Instruments dérivés nets	795	1 650
		Dont effet change	1 368	2 367
		Dont effet taux	(574)	(718)

Conformément à IAS 39, le Groupe a recours à la juste valeur pour la comptabilisation de ses instruments dérivés.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers dérivés (cross currency swaps) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ce type d'instruments. Les justes valeurs sont contrôlées avec les valorisations bancaires.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels et de données de marché (spreads de crédit implicites).

14. Provisions

Le montant des provisions pour risques et charges est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2017					
(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Reprises et changements d'estimation	Autres	Clôture
Régimes d'avantages au personnel (a)	161	7	(1)	(47)	0	121
Restructuration (b)	146	744	(90)	(25)	(0)	774
Frais de remise en état des sites (c)	119	-	(4)	-	-	114
Litiges et autres (d)	811	83	(192)	(11)	(15)	676
Provisions	1 236	834	(287)	(83)	(14)	1 686
Provisions courantes	*396*	*803*	*(175)*	*(7)*	*5*	*1 023*
Provisions non courantes	*840*	*31*	*(113)*	*(77)*	*(19)*	*663*

(a) Dans le cadre du plan de départs volontaires, la provision retraite a fait l'objet d'une reprise de 47 millions d'euros.

(b) Les mouvements s'expliquent principalement par la constatation de la provision pour restructuration de 742 millions d'euros concernant le plan de départs volontaires du pôle Telecom (hors Distribution) ainsi que la reprise nette de provision pour restructuration du réseau de Distribution pour un montant de 95 millions d'euros.

(c) Frais de remise en état des sites : le Groupe a l'obligation de remettre en état les sites techniques de son réseau à l'échéance du bail en cas de non renouvellement de celui-ci ou en cas de rupture anticipée.

(d) Litiges et autres : sont incluses notamment des provisions dont les montants et la nature ne sont pas détaillés car leur divulgation pourrait être de nature à porter préjudice au Groupe. Les provisions pour litiges couvrent les risques afférents aux procédures contentieuses engagées à l'encontre du Groupe (se référer à la note 15 – Litiges). Tous les contentieux provisionnés sont actuellement en attente d'audience ou de plaidoirie devant un tribunal. La part non utilisée des provisions comptabilisées à l'ouverture correspond à des contentieux qui sont soldés par des sommes, versées par le Groupe, moins importantes que celles provisionnées ou à des ré-estimations à la baisse des risques.

Le tableau de l'exercice 2016 est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2016					
(en millions d'euros)	Ouverture retraitée	Dotations	Utilisations	Reprises et changements d'estimation	Autres	Clôture
Régimes d'avantages au personnel	125	14	(2)	-	25	161
Restructuration	55	103	(38)	(1)	27	146
Frais de remise en état des sites	117	4	(1)	-	(2)	119
Litiges et autres	758	291	(131)	(115)	8	811
Provisions	**1 055**	**412**	**(172)**	**(116)**	**58**	**1 236**
Provisions courantes	*328*	*250*	*(123)*	*(88)*	*30*	*396*
Provisions non courantes	*727*	*162*	*(49)*	*(28)*	*28*	*840*

15. Litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est mis en cause ou est demandeur dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.
La présente note décrit les litiges, apparus ou ayant évolué de façon importante depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2016, qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

15.1. Litiges wholesale

Non-respect éventuel des engagements souscrits par Numericable Group dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de SFR par le groupe Altice relatifs à l'accord conclu entre SFR et Bouygues Télécom le 9 novembre 2010.

A la suite d'une plainte de Bouygues Télécom, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office, le 5 octobre 2015, pour examiner les conditions dans lesquelles SFR Group exécute ses engagements relatifs à l'accord de co-investissement conclu avec Bouygues Télécom pour le déploiement de la fibre optique en zones très denses.

Une séance devant le collège de l'Autorité de la concurrence s'est tenue le 22 novembre puis le 7 décembre 2016.

Par décision du 8 mars 2017 relative au respect de notre Engagement Faber, l'Autorité de la Concurrence a infligé : une sanction d'un montant de 40 millions et des injonctions (nouveau calendrier d'exécution comprenant des paliers de réalisation, assortis d'astreintes progressives, afin de procéder à l'adduction de l'ensemble des points de mutualisation non effectivement adductés). Ce montant a été provisionné dans les comptes dès le 31 mars 2017 et a été réglé au cours du second trimestre.

Un référé a été déposé le 13 avril 2017 devant le Conseil d'Etat. Le juge des référés du Conseil d'Etat a dit n'y avoir lieu à référé. Le Conseil d'Etat prévoit de se prononcer sur la requête au fond avant le 13 septembre prochain (soit dans le délai rapide de cinq mois).

SFR contre Orange : abus de position dominante sur le marché des résidences secondaires

Le 24 avril 2012, SFR a assigné Orange devant le Tribunal de commerce de Paris pour des pratiques constitutives d'un abus de position dominante sur le marché de détail des services de téléphonie mobile à destination de la clientèle non-résidentielle.

Le 12 février 2014, le Tribunal de commerce de Paris a condamné Orange à verser à SFR la somme de 51 millions d'euros pour abus de position dominante sur le marché des résidences secondaires.

Le 2 avril 2014, Orange a fait appel au fond de la décision du Tribunal de commerce. La Cour d'appel de Paris par arrêt du 8 octobre 2014 a infirmé le jugement rendu le 12 février 2014 par le Tribunal de commerce de Paris et débouté la société SFR de ses demandes. La Cour d'appel a considéré que l'existence d'un marché pertinent limité aux résidences secondaires n'était pas établie. En l'absence d'un tel marché, il ne pouvait y avoir d'effet d'éviction, en raison du faible nombre de résidences concernées. SFR a reçu le 13 octobre 2014 la signification de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 octobre 2014 et a reversé les 51 millions d'euros à Orange en novembre 2014.

Le 19 novembre 2014, SFR a formé un pourvoi en cassation.

Le 12 avril 2016, la Cour de Cassation casse l'arrêt de la Cour d'Appel et renvoie l'affaire devant la Cour d'Appel de Paris. Orange a restitué 52,7 millions d'euros à SFR le 31 mai 2016. Orange a réintroduit l'affaire devant la Cour d'appel de Paris le 30 août 2016.

Orange a déposé ses conclusions le 29 juin 2017

Réclamation de Bouygues Telecom contre NC Numericable et Completel

Fin octobre 2013, les sociétés NC Numericable et Completel ont reçu une réclamation de la société Bouygues Telecom relative au contrat « marque blanche » conclu le 14 mai 2009, initialement pour cinq ans et prolongé une fois pour cinq ans de plus, entre ces sociétés pour la fourniture à Bouygues Telecom d'offres double et triple-play très haut débit. Dans ce courrier, Bouygues Telecom réclame des dommages-intérêts d'un montant total de 53 millions d'euros à raison de ce contrat. Ainsi, Bouygues Telecom allègue un préjudice qui justifierait, selon Bouygues Telecom, des dommages-intérêts incluant (i) un montant de 17,3 millions d'euros à raison d'un dol pré-contractuel (communication d'informations erronées préalablement à la conclusion du contrat), (ii) un montant de 33,3 millions d'euros à raison de défaillances par les sociétés du Groupe dans l'exécution du contrat et (iii) un montant de 2,4 millions d'euros à raison d'un préjudice d'image subi par Bouygues Telecom. Le Groupe considère ces réclamations infondées, tant sur le plan des faits que sur le plan contractuel, et conteste tant les allégations de Bouygues Telecom que le montant des préjudices invoqués.

En date du 24 juillet 2015, la société Bouygues Telecom a assigné les sociétés NC Numericable et Completel dans le cadre de l'exécution du contrat de fourniture de liaisons THD (2P/3P). Bouygues Telecom reproche à NC Numericable et Completel des pratiques abusives, un dol, des fautes contractuelles en réclamant notamment la nullité de certaines dispositions du contrat ainsi qu'une indemnisation à hauteur de 79 millions d'euros. En date du 21 juin 2016, Bouygues Telecom a régularisé des nouvelles conclusions en augmentant ses demandes indemnitaires pour un montant total de 180 millions d'euros.

L'affaire a fait l'objet d'une nouvelle audience de procédure le 27 septembre 2016. A ces titres, Bouygues Télécom réclame 138,4 millions d'euros en réparation du préjudice subi. L'affaire a été renvoyée au 15 mars 2017 pour désignation du juge rapporteur.

Par ailleurs, à titre reconventionnel, NC Numericable et Completel réclament 10,8 millions d'euros outre les intérêts conventionnels majorés ainsi que 8 millions d'euros de redevances dues au titre de l'exercice 2015 et 8,2 millions d'euros de redevances dues au titre de 2016.

Bouygues Telecom a déposé ses conclusions le 20 juin 2017. NC Numericable et Completel devront y répondre le 26 septembre 2017.

15.2. Litiges Grand Public

Tracetel et Intermobility contre SFR : Dossier Velib

En mai 2017, Tracetel et Intermobility ont assigné SFR devant le Tribunal commerce de Paris afin d'obtenir réparation des préjudices prétendument subis par les deux cocontractants dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres de la DSP Vélib. Ils reprochent à SFR de ne pas avoir déposé l'offre conjointe et demandent la condamnation de SFR à hauteur de 69 millions d'euros pour perte de chance. A ce jour, le Groupe conteste le bien-fondé de ces réclamations.

15.3. Autres litiges

Litige entre Sequalum et le CG 92 concernant la DSP 92

Un désaccord est survenu entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine (« CG92 ») et la société Sequalum sur les conditions d'exécution d'un contrat de délégation de service public « THD Seine » signé le 13 mars 2006 entre Sequalum, filiale du Groupe et le Conseil Général des Hauts-de-Seine ; l'objet de cette délégation visait à la création d'un réseau très haut débit en fibre optique sur le territoire du département des Hauts-de-Seine.

Lors de l'assemblée du 17 octobre 2014, le Conseil Général du département des Hauts-de-Seine a décidé de résilier « pour faute et aux torts exclusifs du délégataire » la convention de délégation de service public conclue avec Sequalum.

Par deux jugements en date du 16 mars 2017, le tribunal administratif de Cergy Pontoise a rejeté les recours introduits par Sequalum à l'encontre des deux titres exécutoires émis par le Département au titre des pénalités, et ce, pour des montants de 51,6 millions d'euros et 45,1 millions d'euros. La société Sequalum a interjeté appel de ces jugements devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Se référer à la Note 2 - *Évènements significatifs de la période* et à la Note 19 - *Évènements postérieurs à la clôture.*

Sequalum conteste le caractère fautif de la résiliation et a poursuivi l'exécution du contrat, sous réserve d'éventuelles demandes qu'imposerait le délégant. Dans l'hypothèse où les juridictions compétentes viendraient à valider cette qualification de résiliation fautive, Sequalum pourrait être tenue principalement de (i) rembourser les subventions publiques perçues dans le cadre du projet DSP 92 à hauteur normalement de la part non amortie des subventions (la société a perçu 25 millions d'euros de subventions du Conseil Général), (ii) verser les produits constatés d'avances (estimés à 32 millions d'euros par le Département) et (iii) indemniser le Département pour le préjudice subi (montant estimé par le Département à 212 millions d'euros). Pour sa part, le département des Hauts-de-Seine s'est fait remettre les biens de retour de la DSP le 1er juillet 2015. Le Conseil Général devra en outre indemniser Sequalum d'un montant correspondant essentiellement à la valeur nette des biens.

Sequalum a saisi le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dès le 16 octobre 2014 d'une requête visant à ce que soit prononcée la résiliation de la délégation de service public pour cause de force majeure résidant dans le bouleversement irréversible de l'économie contractuelle, avec le versement d'une indemnité en conséquence au profit de Sequalum.

Au 31 décembre 2015, il a été procédé à une sortie des immobilisations des comptes de Sequalum pour une valeur de 116 millions d'euros. Il a été également comptabilisé un produit à recevoir de 139 millions d'euros liés à l'indemnité attendue, sommes intégralement provisionnées au regard de la situation.

Le Département a établi le 11 juillet 2016 un décompte reprenant l'ensemble des sommes dues (selon lui) par chaque Partie au titre des différents contentieux, et émis des titres sur la base dudit décompte. Les différentes sommes ont fait l'objet d'une décision du comptable public en date du 13 juillet 2016 (montant final compensé établi par celui-ci à hauteur de 181,6 millions d'euros, prenant en compte la VNC due selon lui à Sequalum). Ce décompte, les différents titres et la décision de compensation ont fait l'objet de requêtes en annulation déposées par Sequalum devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise les 10, 12 et 14 septembre 2016. Ces différentes requêtes sont en cours d'instruction, à l'exception de celle concernant le décompte (le tribunal ayant considéré que le décompte n'est pas une mesure susceptible de recours. Sequalum a interjeté appel de cette décision devant la cour administrative d'appel de Versailles).

SFR Group précise qu'elle dispose par ailleurs de ses propres fibres optiques dans le département des Hauts-de-Seine lui permettant de servir ses clients.

16. Transactions avec les parties liées

Les parties liées du Groupe comprennent :

- l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, qu'elles soient intégrées globalement ou mises en équivalence,
- la société Altice N.V., les entités qu'elle consolide ainsi que les parties liées,
- l'ensemble des membres du comité exécutif de SFR Group et les sociétés dans lesquelles ils détiennent des mandats.

Les seules variations significatives du semestre concernent les opérations réalisées avec l'actionnaire et ses filiales ou parties liées. Au 30 juin 2017, la synthèse de ces transactions est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2016
Total produits	39	15
Total charges	(301)	(97)
Total	**(262)**	**(81)**

Au 30 juin 2017, les variations significatives dans l'état de performance financière concernent :

- les prestations réalisées au titre de la relation clientèle avec Altice Management International pour 51 millions d'euros,
- les prestations télévisuelles (notamment la diffusion des chaînes sport) avec Altice Entertainment News & Sport et Ma Chaîne Sport pour 115 millions d'euros,
- les prestations d'ingénierie des réseaux avec le groupe Altice Technical Services (ATS) pour 13 millions d'euros,
- les autres prestations nettes pour 3 millions d'euros.

Le montant des investissements réalisés (notamment la construction et le déploiement de réseaux avec ATS) s'élève à 116 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 18 millions d'euros au 31 décembre 2016 (un mois d'activité).

Par ailleurs, un contrat de bail concernant des locaux administratifs, pour une durée de douze ans fermes, a été signé en mars 2017 avec la SCI Quadrans ; il est conforme à la lettre d'intention signée en décembre 2016.

17. Engagements et obligations contractuelles

Les engagements et obligations contractuelles reçus ou donnés décrits dans les comptes consolidés annuels 2016 sont passés de 3,4 milliards d'euros (dont 0,6 milliard d'euros envers les parties liées Altice) au 31 décembre 2016 à 3,9 milliards d'euros (dont 0,7 milliard d'euros envers les parties liées Altice) au 30 juin 2017.

Cette augmentation est due à un effet habituel de saisonnalité, afin de préparer le fort déploiement du second semestre, notamment pour le développement de la Fibre (FTTH - *Fiber To The Home* et FTTB - *Fiber To the Buildings*) et pour renforcer la transmission Mobile sur le Transport. Elle inclut les engagements à long terme liés au projet de déploiement de la Fibre dans le département de l'Isère au travers de la DSP créée à cet effet Isère Fibre (0,3 milliard d'euros).

18. Entité consolidante

Les comptes consolidés du Groupe SFR sont inclus dans les comptes consolidés d'Altice N.V., société cotée au Pays-Bas.

19. Évènements postérieurs à la clôture

Litige Sequalum - Pénalités

Suite au rejet par le tribunal administratif des recours introduits par Sequalum à l'encontre des deux titres exécutoires émis par le Département au titre des pénalités (se référer à la note 15 - *Litiges*), un montant de 97 millions d'euros a été versé au Trésor Public au cours du mois de juillet 2017.

2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société SFR Group, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 août 2017

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit Département de KPMG S.A.	Deloitte & Associés
Grégoire MENOU	Julien RAZUNGLES Albert AIDAN

2.4 Personne responsable du rapport financier semestriel et attestation

2.4.1 Personne responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Michel COMBES, Président Directeur général de SFR Group.

2.4.2 Attestation de la personne responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Numericable-SFR et de l'ensemble des entreprises comprises dans sa consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 4 août 2017

Michel COMBES
Président Directeur général

2.4.3 Personne responsable de l'information financière

Monsieur François VAUTHIER, Directeur Financier du Groupe

12, rue Jean-Philippe Rameau, 93634 La Plaine Saint denis Cedex

Tel : + 33 1 85 06 00 00